

Rapport sur la solvabilité et la situation financière - 2021 -

CCPMA PRÉVOYANCE



www.groupagric.com

SOMMAIRE

A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	5
A.1 Activité	5
A.2 Résultats de souscription	7
A.3 Performance financière	11
A.4 Résultats des autres activités	12
A.5 Autres informations	13
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	14
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	14
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	18
B.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	19
B.4 Système de contrôle interne	20
B.5 Fonction d'audit interne	21
B.6 Fonction actuarielle	21
B.7 Sous-traitance	22
B.8 Autres informations	23
C. PROFIL DE RISQUES	24
C.1 Risques stratégiques	25
C.2 Risques de souscription assurantielle	25
C.3 Risque de Marché	26
C.4 Risque de crédit (Défaut)	27
C.5 Risque de liquidité	27

C.6	Risque opérationnel	27
C.7	Risques juridiques et conformités	28
C.8	Autres risques importants	29
C.9	Autres informations	29
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	30
D.1	Actifs	30
D.2	Provisions techniques	37
D.3	Autres passifs	44
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	44
D.5	Autres informations	44
E.	GESTION DU CAPITAL	45
E.1	Fonds propres	45
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	47
E.3	Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	48
E.4	Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé	48
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	49
E.6	Autres informations	49
F.	ANNEXES : LES ÉTATS QUANTITATIFS	50

SYNTHÈSE

Pour CCPMA PRÉVOYANCE, l'année 2021 est marquée par une augmentation de 2,9% de son chiffre d'affaires porté par les augmentations tarifaires d'un gros contrat et le développement de la retraite. L'effet retardé de la Covid-19 lié aux franchises longues sur les arrêts de travail impacte le résultat qui ressort à -48,3 M€. Parallèlement, le résultat financier supérieur aux attentes offre un rendement de 3,41% pour le régime de retraite supplémentaire et de 2,75% pour le compte des adhérents après dotation aux participations bénéficiaires.

En termes de gouvernance, CCPMA PRÉVOYANCE est l'institution des salariés cadres et non-cadres des Organismes Professionnels Agricoles. Elle est membre de l'association sommitale Groupe AGRICA et du GIE AGRICA Gestion ainsi que de la SGAPS AGRICA Prévoyance dont elle est cofondatrice. C'est un organisme paritaire piloté par deux dirigeants effectifs, constituant la Direction Générale. Le système de gouvernance répond aux exigences réglementaires.

Les principaux risques identifiés sur CCPMA PRÉVOYANCE concernent l'éventuelle non-réalisation du plan de développement, le contexte réglementaire Solvabilité II défavorable pour la retraite supplémentaire, et les risques de non-conformité (Loi Eckert, protection de la clientèle, RGPD, DDA...).

La valorisation du portefeuille de CCPMA PRÉVOYANCE augmente sensiblement à 5 687 M€. La gestion s'est employée tout au long de l'année à protéger le ratio de solvabilité et le rendement face à une forte hausse du risque de marché. Nous avons continué d'augmenter la convexité du portefeuille en diversifiant les placements pour qu'il profite de la hausse des marchés tout en protégeant sa valorisation en cas de baisse brutale.

Les provisions techniques de CCPMA PREVOYANCE représentent 4 669 M€ fin 2021. Elles augmentent en lien avec la capitalisation du régime de retraite supplémentaire.

Les fonds propres de l'institution s'élèvent à 1 125 M€ stables par rapport à l'exercice précédent. Le capital de solvabilité requis (SCR) baisse légèrement de 8 M€ à 450 M€ grâce à l'amélioration des amortisseurs actuariels liés aux résultats financiers.

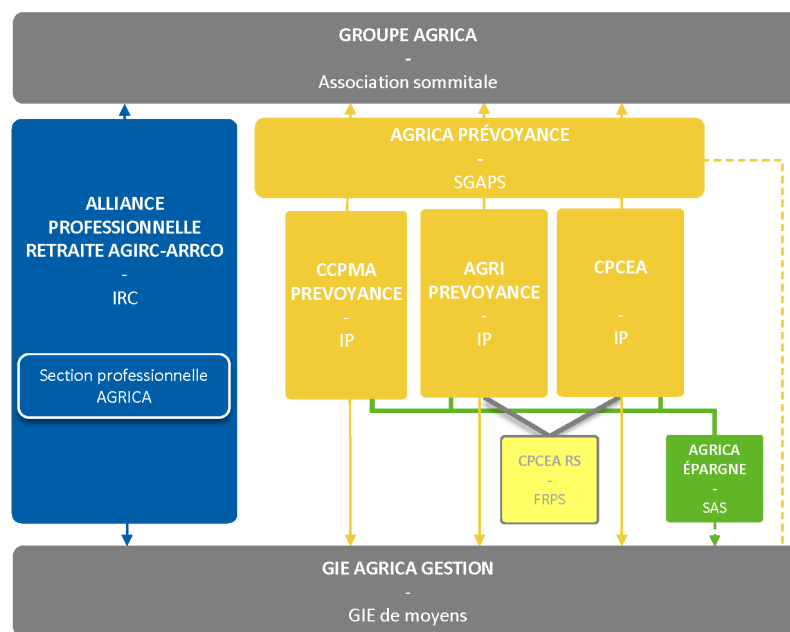
La stabilité des fonds propres et l'impact du financier sur leur mobilisation permet au ratio de solvabilité de s'améliorer de 247% en 2020 et 250% en 2021.

A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.a Identité

Institutions membres du GROUPE AGRICA



A.1.b Description de l'activité

CCPMA PRÉVOYANCE est l'institution de prévoyance des salariés cadres et non cadres des organismes professionnels agricoles. Son objectif est de couvrir la totalité des conventions collectives santé, prévoyance et retraite par capitalisation, des salariés des coopératives de la MSA, du Crédit Agricole, de Groupama et d'organismes Agricoles du tertiaire. Le portefeuille de contrats de CCPMA PRÉVOYANCE est segmenté en quatre groupes de contrats.

- Régime d'adhésion

Le régime d'adhésion est le contrat historique de l'institution. Il couvre la prévoyance lourde (décès, obsèques, incapacité, invalidité) mais ne prévoit pas de complémentaire santé. Il est constitué de 5 branches professionnelles : Coopératives, Crédit Agricole, Groupama, MSA et Divers.

- Régime contractuel

L'adhésion au régime contractuel doit résulter d'un accord d'entreprise ou de branche professionnelle qui doit couvrir au minimum la prévoyance lourde. Les contrats ainsi souscrits sont des contrats « sur mesure » en termes de garanties.

- Régime optionnel

Les entreprises adhérentes au régime d'adhésion peuvent demander à compléter leur régime de prévoyance par la souscription de garanties optionnelles et/ou de prestations supplémentaires. De même, les entreprises adhérentes au régime contractuel peuvent compléter leur régime de prévoyance par la souscription de garanties optionnelles.

Les garanties optionnelles concernent notamment :

- La couverture frais de santé,
- La couverture du risque décès sous forme de rentes, d'allocations ou de capital,
- La constitution de pensions de retraite supplémentaire

Dans ce cadre, CCPMA PRÉVOYANCE assure un régime de retraite supplémentaire par capitalisation en euros (article 83 – branche 20) appelé « retraite supplémentaire ».

Les garanties prévoyance optionnelles viennent en complément des garanties du régime d'adhésion :

- Décès supplémentaire : capital décès additionnel
- Incapacité supplémentaire : réduction de la franchise prévue

- Régime de retraite supplémentaire CCPMA RETRAITE

CCPMA PRÉVOYANCE a accueilli l'institution de retraite supplémentaire CCPMA RETRAITE suite à fusion absorption à date d'effet comptable du 1er janvier 2008 et date d'effet juridique du 31 décembre 2008.

A.1.c Objectifs et stratégies

Les syndicats membres du conseil d'administration ont souhaité développer l'offre santé qui ne fait pas partie du régime d'adhésion, ainsi que le régime de retraite supplémentaire par capitalisation. L'objectif est d'améliorer la couverture sociale des organismes professionnels agricoles fondateurs de CCPMA PRÉVOYANCE.

L'ouverture à la concurrence a nécessité de s'équiper d'un réseau commercial plus large, raison pour laquelle des accords de partenariat ont été noués avec ses deux principaux partenaires commerciaux, le Crédit Agricole et Groupama dans le cadre de l'offre Agricole. Afin d'accompagner son développement en santé, un partenariat a été conclu avec la Mutuelle Verte et CCMO.

Afin d'augmenter sa surface financière et répondre aux contraintes en capital liées à Solvabilité 2, une SGAPS a été créée avec AGRI PRÉVOYANCE et CPCEA.

Le nouveau Groupe ainsi constitué renforce ses moyens et sa surface financière pour augmenter encore son positionnement dans le monde agricole.

A.2 Résultats de souscription

A.2.a Performance globale de souscription

En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	360,2	370,8
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-36,6	-69,1
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT	22,7	-48,3

Au terme de l'exercice 2021, l'institution CCPMA PRÉVOYANCE présente une performance globale de souscription des activités en hausse de 10,6 M€ par rapport à l'exercice antérieur. Cette performance globale de souscription est légèrement supérieure à la projection.

Les cotisations de l'exercice affichent un montant de 370,8 M€, en hausse de 2,9% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat assurantiel se détériore fortement en affichant -69,1 M€, en comparaison de -36,6 M€ l'exercice précédent. Tout comme en 2020, la sinistralité des garanties arrêt de travail se détériore et se cumule à la dégradation de la sinistralité des garanties décès.

Le résultat après impôt représente -48,3 M€, fin 2021 pour l'ensemble des activités, en diminution significative par rapport à l'exercice précédent qui affichait un montant de +22,7 M€.

A.2.b Résultats par ligne d'activité

A.2.b.1 Performance de souscription des activités de prévoyance

En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	194,9	204,0
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-31,3	-75,4
RATIO COMBINÉ	121%	136%

Au titre de l'exercice 2021, l'institution CCPMA PRÉVOYANCE présente une performance de souscription des activités de prévoyance en progression par rapport à l'exercice précédent (+4,7%) et légèrement en retrait par rapport à la projection du scénario stratégique de l'ORSA.

Le chiffre d'affaires de l'exercice des garanties prévoyance affiche un montant de 204,0 M€, en régression de 4,7% par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires est légèrement inférieur à la projection qui s'établissait à 204,5 M€.

Le résultat assurantiel affiche -75,4 M€ contre -31,3 M€ l'exercice précédent. La projection du scénario stratégique inscrivait un résultat de -26,1 M€. Le ratio combiné s'est à nouveau détérioré à 136% contre 121% en 2020, alors que la projection tablait sur 114%.

A.2.b.2 Performance des activités liées aux garanties vie

En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	51,8	52,5
RÉSULTAT ASSURANTIEL	5,5	-10,5
RATIO COMBINÉ	97%	118%

Le chiffre d'affaires de l'exercice relatif aux opérations vie (décès, indemnités funéraires, rentes, réassurance) s'élève à 52,5 M€ fin 2021 (contre 51,8 M€ fin 2020), soit une diminution de 1,4%. Le chiffre d'affaires direct augmente dans les mêmes proportions à 46,8 M€.

Le résultat assurantiel des garanties vie est en baisse à -10,5 M€ en 2021 contre 5,5 M€ l'exercice précédent. Le ratio combine des garanties vie s'affiche à 118% contre 97% de 2020.

A.2.b.3 Performance des activités liées aux garanties arrêt de travail

En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	89,9	92,3
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-31,8	-57,3
RATIO COMBINÉ	140%	160%

Le chiffre d'affaires des garanties arrêt de travail s'établit à 92,3 M€ (89,9 M€ en 2020) soit une augmentation de 2,7% par rapport à 2020. Le chiffre d'affaires relatif aux affaires directes s'établit à 88,4 M€ (en hausse de 3,6% par rapport à 2020).

Le résultat assurantiel des garanties arrêt de travail est négatif à -57,3 M€, comparé à -31,8 M€ l'exercice précédent. Le ratio combiné des garanties arrêt de travail s'affiche à 160% en 2021 contre 140% à fin 2020. La projection du scénario stratégique anticipait un résultat technique de -24,2 M€ et un ratio combiné de 129%.

A.2.b.4 Performance des activités liées au garanties santé

En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	53,2	59,2
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-5,1	-7,6
RATIO COMBINÉ	110%	113%

Le chiffre d'affaires des garanties santé représente 59,2 M€ en 2021, en progression de 11,2% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat assurantiel des garanties santé est négatif à hauteur de -7,6 M€ fin 2021, contre -5,1 M€ au titre de l'exercice précédent. Le ratio combiné se dégrade à 113% en santé (contre 110% en 2020). La projection du scénario stratégique s'établissait à -7,5 M€ avec un ratio combiné de 113%.

A.2.b.5 Performance globale de souscription des activités du régime retraite

En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	165,3	166,8
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-5,3	6,2
RÉSULTAT FINANCIER net d'IT	144,0	113,6
CHARGE PPB	-106,1	-102,6
RÉSULTAT	32,6	17,2

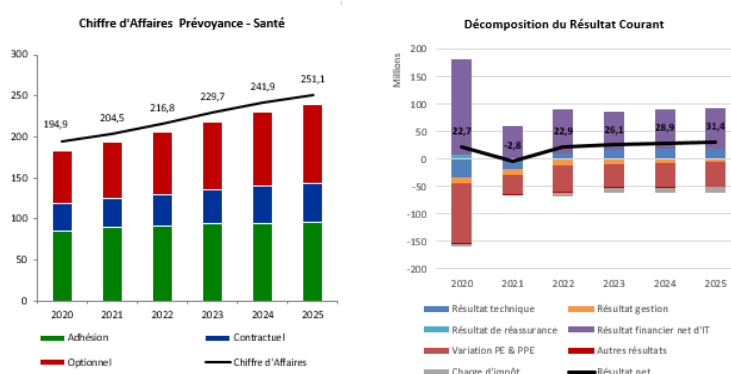
Le chiffre d'affaires du régime de retraite enregistre une hausse de 1% à 166,8 M€ (contre 165,3 M€ à fin 2020), du fait de la progression des versements individuels.

Le résultat financier net d'intérêts techniques représente 113,6 M€ en 2021. Le scénario stratégique envisageait un résultat financier plus pessimiste à 54,3 M€ dans un contexte de taux bas et de réalisation plus modeste des plus-values latentes sur actifs non amortissables.

La charge de la provision pour participation bénéficiaire représente 102,6 M€ fin 2021 contre 106,1 M€ en 2020.

Le résultat courant conservé par l'institution, après provisions pour participation bénéficiaire, s'élève au montant de 17,2 M€ pour l'exercice écoulé contre 32,6 M€ pour l'exercice 2020.

A.2.c Projection de chiffre d'affaires et de résultat sur la période 2020-2025



A.2.d Consolidation groupe

Les comptes de CCPMA PRÉVOYANCE sont combinés par la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, en vertu d'une convention de combinaison signée avec cette institution.

A.3 Performance financière

A.3.a Produits et dépenses par catégorie d'investissement

PRODUITS NETS

Classe d'investissements	2020 (en K€)	2021 (en K€)
Résultats net Immobilier	10 124	10 019
Résultat net portefeuille Titres	176 684	133 612
Résultat net Trésorerie	286	295
Frais internes de placement	-241	-772
TOTAL	186 853	143 153

Le rendement comptable moyen de l'institution s'élève à 3,04%. Nous avons pu à nouveau profiter de la bonne tenue des marchés actions pour réaliser des plus-values en prenant nos profits

En K€	Dividendes	Plus-values réalisées	Moins-values réalisées	Reprise/Dotatio PDD	TOTAL
Fonds non cotés	444	7 223	-777	670	7 560
Participations	0	0	0	672	672
OPCVM	3 867	55 594	-576	-337	58 548
TOTAL	4 311	62 817	-1 353	1 005	66 780

L'augmentation des plus-values réalisées sur le non-côté s'explique par la reprise des distributions après une année 2020 marquée par la pandémie.

FRAIS FINANCIERS

Frais financiers	2020 (en K€)	2021 (en K€)
Mandat immobilier	264	0
Mandat obligataires	3 659	3 663
Actions et OPC	206	0
Prestations de services	692	726
Frais internes de placement	241	772
TOTAL	5 062	5 161
Encours Moyen	5 283 150	5 536 462
Taux moyen global	0,10%	0,09%

Le niveau de frais, en légère diminution, traduit la continuité des travaux d'optimisation des coûts de gestion financière.

A.3.b Performance globale des investissements

Performance financière du 01/01/2021 au 31/12/2021 :

En 2021 le contexte financier a été marqué par le thème de la reprise économique.

Les actions mondiales enregistrent ainsi une performance de 32 %, portée par les régions développées que sont les États-Unis et l'Europe.

Nous avons sécurisé cette hausse en réalisant de plus-values et en réduisant le risque actions en conformité avec notre objectif de protection du ratio de solvabilité. Malgré l'optimisme sur l'amélioration de l'économie les taux sont restés bas dans l'absolu (Le rendement du 10 ans état français termine par exemple l'année à +0,19%) nous avons alors maintenu la contrainte de ne pas investir dans des obligations avec un taux de rendement à l'achat inférieur à 1%.

A.3.c Projection des performances attendues

RÉSULTAT FINANCIER en M€	2022	2023	2024	2025
Revenus financiers	94,9	93,1	92,5	92,6
Frais de placements	-7,4	-7,5	-7,5	-7,5
Δ PDD	-0,2	-0,2	-0,1	-2,9
Plus/Moins-values Réalisées	14,6	3,6	13,3	7,8
Δ Amortissement	-2,3	-2,5	-2,6	-2,7
Δ Surcotes/Décotes	-1,0	2,3	-3,5	6,1
Δ Coupons Courus	-3,9	-3,1	-3,7	-2,7
Résultat Financier	94,8	85,6	88,3	90,7
RENDEMENT				
Placements (VNC)	4 756,3	4 780,5	4 803,4	4 829,0
RENDEMENT en %	1,99%	1,79%	1,84%	1,88%

A.3.d Titrisation

L'institution n'a pas de position de titrisation.

A.4 Résultats des autres activités

L' institution de Prévoyance CCPMA PRÉVOYANCE consacre des moyens à des activités d'action sociale auprès de population connaissant des difficultés ou d'œuvres collectives dans le cadre de partenariat.

A ce titre, le conseil d'Administration détermine un budget d'action sociale, le résultat de cette activité représente une charge de **-1,8 M€** en 2021.

A.5 Autres informations

Néant

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

AGRICA PRÉVOYANCE dispose de son conseil d'administration de même que chaque entité membre (AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE). Son conseil dispose d'une commission stratégique qui fait l'objet d'une déclinaison par métier/thème, d'un comité d'audit et des risques et d'une commission d'action sociale. Les instances se réunissent de manière régulière et font, pour les commissions, l'objet d'un procès-verbal à destination du conseil suivant. De même, le conseil (et ceux des entités membres) fait l'objet d'un procès-verbal validé en début de chaque conseil suivant. Chaque instance dispose d'administrateurs nommés et d'un président/vice-président en charge de l'animation et du fonctionnement de l'instance.

Les instances s'appuient sur la Direction Générale (Directeur Général et Directeur Général Délégué). Le pilotage général s'organise autour d'un Comité exécutif hebdomadaire (COMEX), mais aussi d'une comitologie interne en charge du pilotage des activités, à titre d'exemple Comité Assurantiel, Comité ORSA, Comité Financier. Le groupe dispose de plus des 4 fonctions clefs, validées par le Conseil d'Administration, à savoir Risques, Audit, Conformité et Actuariat.

Les administrateurs présents dans les conseils d'administration et dans les différentes commissions disposent en dehors de leur propre expérience professionnelle, d'un parcours de formation annuel construit et étayé avec différentes sessions et différentes thématiques. Il est à noter que ces administrateurs peuvent aussi suivre des formations certifiantes spécifiques.

Pour ce qui concerne, les compétences et la validation des postes clefs (« 4 yeux » et fonction clefs), ceux-ci font l'objet d'une transmission à l'ACPR, comme la réglementation l'impose.

A partir de ces éléments, l'audit interne considère que le système de gouvernance d'AGRICA PRÉVOYANCE s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.a Organisation générale

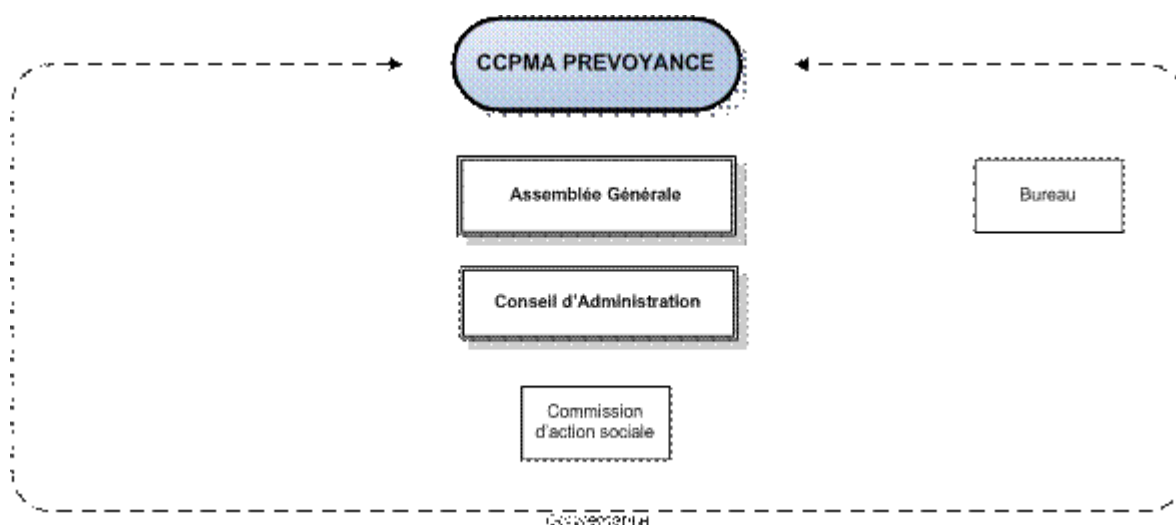
La CCPMA PRÉVOYANCE est l'Institution de prévoyance des salariés cadres et non cadres des organismes professionnels agricoles.

Elle est membre de l'association sommitale GROUPE AGRICA et du GIE AGRICA GESTION.

Elle fait partie des membres fondateurs qui ont contribué à la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE dont l'Assemblée Générale constitutive a eu lieu le 5 décembre 2017. Elle fait donc partie des entités affiliées à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Gouvernance de la CCPMA PRÉVOYANCE

B.1.a.1 Institution de prévoyance membre du GROUPE AGRICA



Assemblée Générale ordinaire

- Composition paritaire de 270 délégués.
- Mission : approbation de la gestion, approbation des comptes, approbation des rapports du Commissaire aux comptes, vote des résolutions.

Assemblée Générale extraordinaire

- Composition paritaire de 270 délégués.
- Mission : approbation des modifications statutaires, fusion, scission, dissolution.

Conseil d'administration : 4 par an

- Composition paritaire de 30 administrateurs titulaires :

Collège des Adhérents	Collège des participants
4 La Coopération Agricole	2 CFE-CGC
7 FNCA	1 CFTC
1 FNEMSA	5 FGA-CFDT
1 FNSEA	2 FNAF-CGT
2 UDSG	2 FO
	1 FNCDS
	2 UNSA AA

La Présidence et Vice-présidence est partagée entre les collèges avec une alternance tous les deux ans.

- Mission : son rôle est de déterminer les orientations relatives aux activités de l'institution, mettre en œuvre les décisions prises par l'Assemblée Générale, arrêter le budget, les comptes et le rapport de gestion. Les statuts de l'institution précisent les missions et l'organisation des Conseils.

Bureau

- Composition paritaire de 14 administrateurs -7 du Collège des adhérents -7 du Collège des participants.
- Mission : préparer la réunion du Conseil d'administration.

Commissions

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Il convient de noter que la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, au 1^{er} janvier 2018, a entraîné des modifications au niveau de la Comitologie, puisque la Commission de développement et la Commission des placements, anciennement positionnées au niveau de l'Institution de prévoyance, ont été remontées au niveau de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE. L'ancienne Commission de développement n'existe plus en tant que telle et une Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE a été créée, en remplacement.

Le Comité d'audit et des risques est dorénavant commun aux Institutions de prévoyance et à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Seule la Commission d'action sociale reste positionnée au niveau de chaque Institution de prévoyance.

Commission d'action sociale

- Composition paritaire de 14 membres choisis au sein du Conseil d'administration -7 du Collège des adhérents -7 du Collège des participants.
- Mission : préparer et assister le Conseil d'administration dans sa stratégie d'action sociale, examiner et statuer sur les aides individuelles et collectives pour une présentation au Conseil d'administration, pour décision.

Commission des placements

- Composition : La Commission des placements est de forme paritaire. Elle comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres de la Commission des placements sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : analyser les grandes orientations sur les placements, les caractéristiques des portefeuilles, les risques et les résultats financiers ; faire des propositions au Conseil d'administration sur la politique de placements ; analyser et rendre un avis sur la gestion actif-passif.

Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE : 2 par an au minimum

- Composition : La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire, elle comporte en formation plénière 20 membres titulaires et 10 membres suppléants, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres de la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : sans que cette liste soit limitative, la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE délibère sur le périmètre d'action suivant :
 - Veille réglementaire, des marchés, et de la concurrence,
 - Observatoire des risques assurantiels et des besoins en matière de prévention,
 - Branches et Entreprises,
 - Offre et Produits,
 - Innovation sociale et haut degré de solidarité,
 - Plan marketing et commercial,
 - Qualité de service,
 - Politiques écrites de souscription et d'externalisation métier.
- La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE peut réunir en son sein des Sous-commissions ad hoc organisées selon les besoins par thématiques ou encore par secteurs ou branches.

Comité d'audit et des risques

- Composition : le Comité d'audit et des risques est de forme paritaire. Il comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres du Comité d'audit et des risques sont nécessairement des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : examiner le rapport d'audit du Groupe élaboré annuellement, les rapports de contrôle interne et l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ; vérifier les comptes de l'institution, en examinant les projets de comptes combinés annuels avant leur soumission au Conseil d'administration ; suivre les risques de l'institution, examiner les grands équilibres de l'institution et émettre des avis ; suivre la désignation des commissaires aux comptes ; rendre compte de ces travaux au Conseil d'administration.

B.1.b Les dirigeants effectifs

Dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité, deux dirigeants effectifs sont nommés :

- Le Directeur général en la personne de Frédéric HÉRAULT (octobre 2017),
- Le Directeur général délégué en la personne de Antoine LEROY (janvier 2018).

La nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs sont notifiés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article L. 612-23-1 du code monétaire et financier.

Implication des dirigeants dans les décisions importantes

Les Dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'Administration.

B.1.c Les fonctions clés

Fonction gestion des risques

La responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par le Directeur délégué en charge de la gestion des risques.

Elle anime l'ensemble du dispositif d'identification, de mesure, de traitement, de surveillance et de reporting des risques au travers de la gestion des risques.

Fonction actuarielle

La responsabilité de la fonction actuarielle est portée par le Directeur délégué actuariat technique et prospectif.

La fonction actuarielle réalise des travaux sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques, sur les politiques de souscription, les dispositifs de réassurance et contribue aux travaux de l'ORSA.

Fonction conformité

La responsabilité de la fonction vérification de la conformité est portée par le Directeur délégué juridique et contentieux.

Elle conseille l'organe de gestion, de contrôle ou d'administration, sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées, évalue l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise, identifie et évalue le risque de non-conformité.

Fonction audit interne

La responsabilité de la fonction audit interne est portée par le Directeur délégué en charge de l'audit interne. La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Les responsables des fonctions clés ont accès à la Direction Générale, au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'Administration.

B.1.d Changement sur la période

Nomination d'un nouveau responsable de la fonction clé actuarielle en 2021.

B.1.e Remboursements des frais des administrateurs

Les membres du conseil d'administration de l'Institution de Prévoyance ne touchent aucune rémunération. Les frais des administrateurs sont pris en charge.

B.1.f Politique de rémunération

Objectifs de la politique de rémunération

L'institution n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur. Néanmoins la politique de rémunération est communiquée à l'Institution.

Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés. Celle-ci doit se soumettre à quelques principes :

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

- privilégier le respect et l'équité interne,
- favoriser un sentiment de reconnaissance,
- assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise,
- instaurer un principe de transparence.

De plus, une politique de reconnaissance attractive est fondée sur la contribution individuelle afin de récompenser les collaborateurs qui auront concrétisé les objectifs de qualité et de développement de la stratégie.

Le processus de décision

→ Dans le cadre des augmentations collectives

La négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale.

→ Dans le cadre des augmentations individuelles

L'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus défini.

La validation budgétaire de la direction du pilotage interne et la validation par la direction des ressources humaines des propositions faites par les directeurs sont nécessaires.

Il est à noter qu'à compter de 2020, un à deux comités de rémunération seront organisés afin de statuer sur les évolutions salariales individuelles.

La part variable de la rémunération peut représenter jusqu'à un mois de salaire annualisé, et pour les commerciaux aller jusqu'à 20 % de la rémunération.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA Prévoyance. La cotisation des cadres dirigeants effectifs est de 5 %.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'option sur action ou d'action dans une institution paritaire.

Concernant le Comité Exécutif, un Comité de rémunération, composé des Présidents et Vice-Présidents de l'Association sommitale du Groupe AGRICA reçoit chaque année une information sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du COMEX, sur lequel il émet un avis.

B.1.g Convention réglementée

La convention d'affiliation entre la CCPMA PRÉVOYANCE et la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 931-3-27 du Code de la Sécurité sociale.

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

B.2.a Personnes concernées

Les dirigeants de l'entreprise ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité.

→ Les membres du Conseil d'administration.

→ Les dirigeants effectifs :

- Directeur Général,
- Directeur Général Délégué.

→ Les fonctions clés :

- Fonction clé Conformité,
- Fonction clé Gestion des risques,
- Fonction clé Actuarielle,
- Fonction clé Audit interne.

B.2.b Principes de compétences

Les membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en référence avec l'article R 931-3-10-1 du code de la sécurité sociale.

Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et efficace dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'administration de l'institution de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée à minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

B.2.c Principe d'honorabilité

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

Procédure de vérification des membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

Procédure de vérification au moment de l'embauche

→ Vérification des condamnations

En application de l'article L 931-7-2 du code de la sécurité sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs de l'institution de prévoyance.

→ Vérification de la solidité financière

Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

Procédure de vérification en cours d'exercice des fonctions

→ Fréquence de vérification

La fréquence de vérification des situations de non-condamnations et de solidité financière est triennale. A ces vérifications périodiques s'ajoutent des vérifications ponctuelles en cas de soupçons. Les collaborateurs concernés s'engagent à communiquer les éléments demandés à tout moment.

→ Conservation des documents

Les documents fournis dans le cadre de la vérification seront conservés pendant 5 ans. Par ailleurs, les documents sont conservés pendant 3 ans à compter de la date de départ du collaborateur de l'entreprise.

B.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

B.3.a Organisation de la gestion des risques (ORSA)

L'organisation globale

L'Institution a mis en œuvre une organisation de gestion du risque et de contrôle interne qui reprend les principes énoncés par l'Institut Français des Administrateurs.

Le Comité d'audit et des risques assiste le Conseil d'administration dans son rôle de supervision.

La Direction générale définit les orientations et pilote les démarches de contrôle dans le cadre du principe des 4 yeux.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le Directeur général et le Directeur général délégué interviennent dans toute décision significative avant que celle-ci ne soit mise en œuvre conformément aux délégations de pouvoirs.

La fonction gestion des risques intervient au niveau du comité d'audit et des risques SGAPS et du Conseil d'Administration de l'Institution. Elle pilote le comité ORSA et le comité de management des risques. Elle participe au comité assurantiel.

La comitologie

Plusieurs comités sont en place pour structurer les prises de décisions incluant également les risques : le comité ORSA pour le pilotage des objectifs, de la projection des risques et de la solvabilité ; le comité financier dédié aux résultats et risques financiers ; le Comité assurantiel dédié aux résultats et risques assurantiers ; le comité de management des risques pour le pilotage des systèmes de gestion des risques et contrôle interne incluant la conformité et la continuité d'activité, enfin le comité de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

B.3.b Le processus de gestion des risques

Présentation générale

L'orientation prise par l'Institution est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.

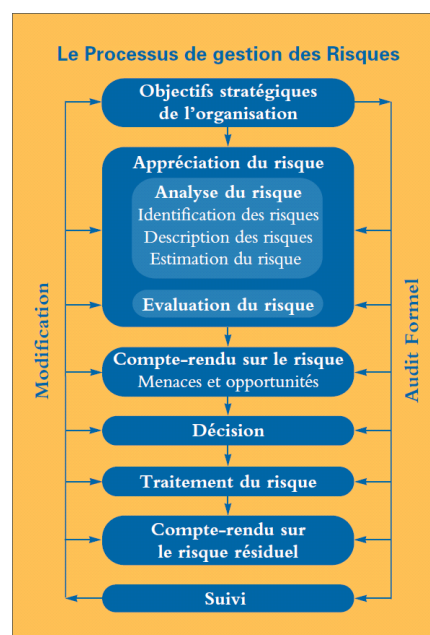
La politique de gestion des risques **rend obligatoire la gestion des risques majeurs ou modérés**. Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- la mise en œuvre de moyens de diminution du risque,
- le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance,
- l'acceptation du risque,
- le rejet de l'activité à l'origine du risque.

L'évaluation des risques est formalisée tous les trimestres.

Lors du 2ème trimestre une revue de tous les risques majeurs en liaison avec le cycle quantitatif ORSA est réalisée (approche « Top Down »).

Une analyse des processus avec les managers intermédiaires est réalisée lors du 4ème trimestre (approche « Bottom Up »).



B.3.c ORSA : Cycles annuels et exceptionnels

L'approche qualitative du 1er semestre alimente le processus calculatoire du modèle standard de la réglementation « Solvabilité 2 » afin de produire le rapport ORSA de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité. En cas d'événements importants, un cycle ORSA exceptionnel peut être déclenché.

Le résultat de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité est soumis à l'examen du comité d'audit et des risques et à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Institution.

B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Il contribue notamment, à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé pour l'Institution et ses membres suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise, préconisées par l'AMRAE et l'IFACI.

- Ainsi, la **première ligne** est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au jour le jour les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.
- La **deuxième ligne** est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertises (sécurité de l'information, sécurité informatique, RH, juridique, service spécialisé de contrôle local, DPO...) et en transversalité de l'ensemble : les fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques (fonction gestion des risques et contrôle interne, fonction vérification de la conformité, fonction actuarielle).

- La **troisième ligne**, l'Audit Interne, conduit le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il faut également associer les actions des partenaires et parties prenantes externes « incontournables » que sont l'autorité de régulations, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.a Description de la manière dont la fonction d'audit interne de l'entreprise est mise en œuvre

Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

Pour réaliser sa mission il est en charge :

- du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes,
- de la coordination de tous les audits externes,
- de la réalisation des missions du plan d'audit,
- du suivi des recommandations d'audit,
- de la communication avec le conseil d'administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

B.5.b Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

La fonction clé audit interne est rattachée à la Direction Générale.

Les membres du service d'audit interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

B.6 Fonction actuarielle

L'article 48 de la directive 2009/38/CE du 25/11/2009 décrit les missions de la fonction actuarielle :

« coordonner le calcul des provisions techniques ; garantir le caractère approprié des méthodologies et hypothèses ; apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions ; comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ; informer le Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ; émettre un avis sur la politique globale de souscription ; émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ; contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »

L'article 308 du règlement délégué 2015/35 du 10/10/2014 précise :

« En ce qui concerne la fonction actuarielle, le rapport régulier au contrôleur contient une vue d'ensemble des activités conduites par cette fonction durant la période de référence dans chacun de ses domaines de responsabilité, décrivant comment elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »

En outre, l'ACPR a précisé ses attentes dans six de ses orientations sur la gouvernance (n° 46 à 51).

La fonction actuarielle a présenté le résultat de ses activités dans son rapport annuel. Pour ce faire elle s'est appuyée sur la documentation interne demandée et mise à sa disposition (processus et résultats) ainsi que sur des interviews spécifiques dans différentes directions.

ACTIVITÉS DE LA FONCTION ACTUARIELLE DANS L'ORGANISATION :

- Provisions techniques :
 - appréciation de la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions et des plans de remédiation le cas échéant ;
 - revue des hypothèses, méthodologie et modélisation avec poursuite de l'amélioration continue du modèle de projection ;
 - revue des résultats et évolutions des provisions techniques ;
 - revue de l'amélioration continue des contrôles et de la documentation.
- Politique souscription :
 - analyse et recommandations sur la politique écrite de souscription ;

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

- recommandations sur le processus tarifaire ;
 - recommandations sur le processus de production des données ;
 - analyse des résultats de la politique de souscription et recommandations.
- Politique de réassurance :
- contrôle de la mise en œuvre de la politique écrite ;
 - préconisations sur le plan de réassurance et l'étude des offres du marché.
- Contribution à la gestion des risques :
- dans le cadre du calcul des SCR, coordination du calcul du SCR sur les risques de taux en lien avec le calcul des provisions techniques et celui sur le risque de défaut et de contrepartie ;
 - dans le cadre de l'ORSA, coordination des provisions techniques en meilleure estimation projetées. Ces projections sont réalisées dans le même cadre que les calculs pour le bilan prudentiel (outils, hypothèses et méthodologies).

De plus, les conclusions de la fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et indiquant toutes défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

ACTIVITÉ DE LA FONCTION ACTUARIELLE PENDANT LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE :

Sur les provisions techniques, elle a conclu au caractère adéquat du niveau des provisions techniques prudentielles avec un niveau d'incertitudes acceptables.

Elle recommande d'améliorer la gouvernance du modèle (notamment GSE) des données utilisées et de renforcer les contrôles. De parfaire la documentation des calculs de provisions prudentielles.

Sur la politique de souscription, elle propose de renforcer la prise en compte de la vision risque dans le processus décisionnel en modifiant la composition du comité de souscription et de formaliser le suivi de la mise en place opérationnelle de la politique écrite.

Enfin, elle propose que la politique de réassurance intègre à l'avenir la réassurance proportionnelle.

Elle demande de s'assurer de la cohérence des couvertures de réassurance entre elles et avec le risque porté par la SGAPS.

Elle a donné un avis favorable aux politiques de souscription et de réassurance.

B.7 Sous-traitance

L'Institution a mandaté le GIE AGRICA GESTION pour gérer ses activités.

Elle s'appuie sur des partenariats pour ses opérations métiers, de gestion des actifs financiers et informatiques qui sont encadrés par des politiques d'externalisation spécifiques.

Chaque politique décrit : le périmètre de l'externalisation, les critères de définition d'une activité critique ou importante, les activités externalisées, les modalités d'externalisation, les prestataires retenus, la supervision des activités externalisées.

Les activités critiques externalisées

Pour l'externalisation métiers :

- La gestion des appels de cotisations santé ;
- La gestion des prestations complémentaires santé ;
- Les opérations de distribution des contrats santé et prévoyance.

Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers :

- mandat de gestion Actions ;
- mandat de gestion obligataire ;
- mandat de gestion immobilière.

Externalisation informatique :

- L'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de l'activité Prévoyance;
- L'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité;
- l'exploitation, le support et la maintenance corrective du logiciel AMUNDI.

Les activités externalisées critiques sont confiées principalement à des prestataires exerçant leurs activités en France.

B.8 Autres informations

Par ailleurs, la pandémie COVID-19 a de nouveau impacté le fonctionnement de l'année 2021 avec la poursuite des mesures sanitaires. Un accord de télétravail a été déployé pour y faire face et les équipes ont pu assurer le service avec une perturbation réduite.

C. PROFIL DE RISQUES

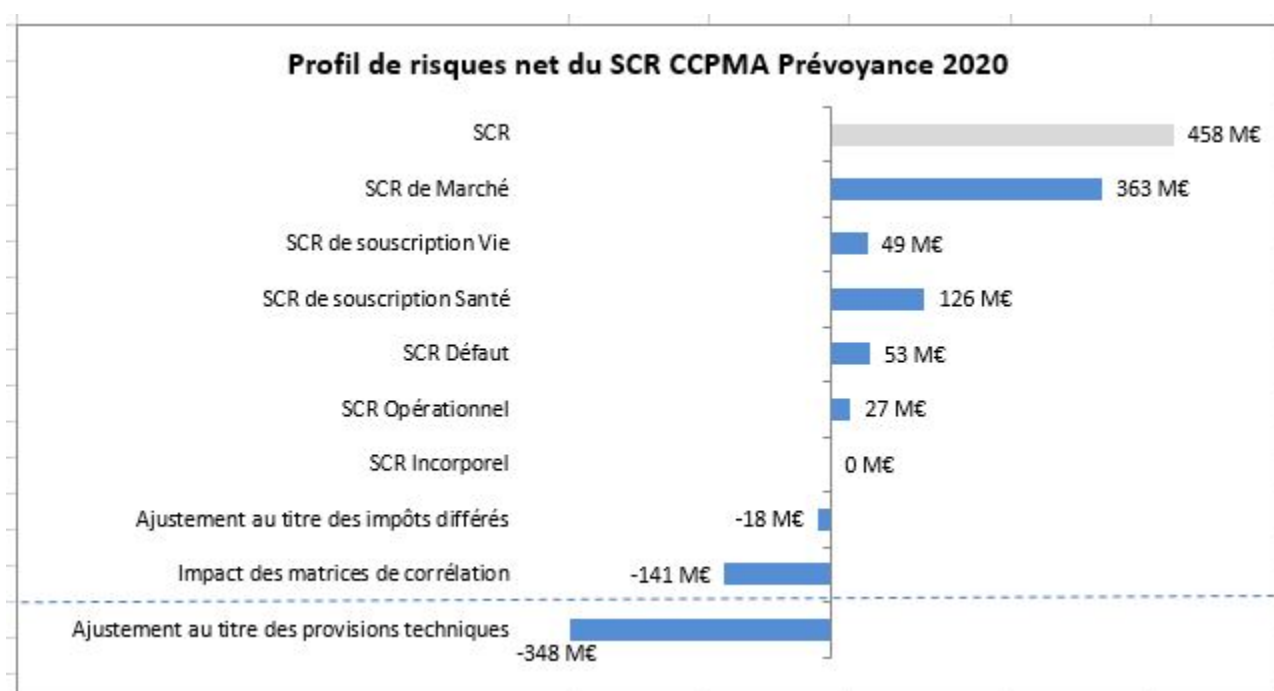
L'information de cette section est relative à la nature des risques de l'institution et de son environnement. Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de façon permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques et ORSA. Cette partie s'appuie sur le système de gestion des risques et les travaux du cycle ORSA 2021 dont le rapport a été soumis en décembre 2021 au Conseil d'administration et auparavant à son Comité d'audit et des risques.

L'institution a identifié les catégories de risques suivants : risques stratégiques, risques de souscription liés aux activités d'assurance vie et non-vie, risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité, risques opérationnels et risques juridiques et conformité.

Les principaux axes d'améliorations de la couverture des risques majeurs portent sur :

- le risque concurrentiel et la non-réalisation du plan de développement stratégique ;
- le risque sur la solvabilité de CCPMA PRÉVOYANCE en raison du régime de solvabilité défavorable pour la retraite supplémentaire dans un contexte de taux bas ;
- le risque lié à l'externalisation d'opération ;
- le risque d'absence de produit « PACTE compatible » dans le portefeuille CCPMA ;
- les risques de non-conformité, avec les travaux sur : la déshérence, de service sur le domaine des réclamations, la protection des données personnelles « RGPD » et leur durée de conservation, la Directive de Distribution des Assurances et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- le risque de qualité de service insuffisante au regard des attentes clients entraîne des actions de renforcement de pilotage et de moyens ;
- le risque de qualité de service suite au rachat d'un prestataire ;
- le risque de dérive de la sinistralité arrêt de travail ;
- le risque lié à une faille de sécurité pouvant entraîner une cyberattaque, un ransomware.

Le graphique suivant montre le profil de capital de solvabilité requis (SCR) par risque et leur importance relative selon la formule standard.



La quantification de l'atténuation des risques intégrée à la formule standard se décompose de la façon suivante :

- -18 M€ liés à l'ajustement au titre des impôts différés,
- -141 M€ liés à la corrélation entre les familles de risques,
- -348 M€ liés à l'ajustement au titre des provisions techniques.

Les risques présentés sont susceptibles, s'ils se réalisent, d'impacter de manière significative les services et la situation financière de l'Institution. D'autres risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs ou modérés peuvent dans le futur s'avérer majeurs et avoir des impacts significatifs.

C.1 Risques stratégiques

« Risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels que l'environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels. »

Les facteurs de risques stratégiques sont :

→ Environnement économique

A l'instar des années précédentes, la situation économique nationale n'est pas favorable. Cette année encore, ceci s'explique en partie par l'impact économique et social de la pandémie de la COVID 19 entraînant des incertitudes sur le développement, la sinistralité et les placements financiers. Bien que cette conjoncture soit fluctuante, ces effets sont pris en compte dans les scénarios de souscription des projections de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

→ Évolution législative et réglementaire

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et sources de risques. Ces évolutions peuvent impacter fortement le secteur de l'assurance de personnes, le secteur de la retraite et influencer sur le résultat futur et la solvabilité de l'Institution de prévoyance.

→ Situation concurrentielle

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de l'Institution sur son secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation. L'institution CCPMA est particulièrement attentive au risque d'absence de produit « PACTE compatible » dans son portefeuille.

→ Orientation stratégique

L'Institution a opéré un changement stratégique avec l'offre agricole pour faire face aux évolutions systémiques imposées aux Institutions de prévoyance qui gèrent de la protection sociale collective. Elle a ainsi noué des partenariats avec Crédit Agricole Assurance et Groupama et renforcé ses liens avec la Mutualité Sociale Agricole.

Par ailleurs, le plan stratégique AGRICA PRÉVOYANCE a pour ambition d'accroître le chiffre d'affaires du Groupe en s'appuyant sur la complémentarité des forces des partenaires sur la chaîne de valeur opérationnelle. Il est décliné sur six volets : distribution, gestion, prévention, service digital, communication et organisation.

Les enjeux environnementaux impactent les différents acteurs économiques ainsi que le système financier. Les conséquences et les impacts de ces phénomènes seront de plus en plus prégnants dans les modèles en accord avec la profession et les régulateurs. AGRICA a déjà investi dans une politique ISR.

→ Concentration de portefeuille

De par son histoire, l'Institution est exposée à la concentration du portefeuille. Elle a été créée par les partenaires sociaux dans l'objectif de gérer la protection sociale de leur secteur professionnel par le régime d'adhésion.

→ Réputation

L'Institution est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée.

→ La gestion des risques stratégiques :

La gestion des risques stratégiques est opérée directement par les Dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi resserré.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 86 %.

C.2 Risques de souscription assurantielle

"Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance ou de retraite supplémentaire."

PROFIL DE RISQUES

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

→ **Souscription vie**

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent notamment la retraite supplémentaire, le capital décès, les rentes et indemnités funéraires. L'institution est donc exposée au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes, les rachats.

→ **Souscription non-vie**

Les activités d'assurances de personnes en non-vie concernent notamment la complémentaire santé, la chirurgie, l'incapacité, l'invalidité, l'inaptitude. L'institution est ainsi exposée aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la santé, la longévité, les pandémies, les accidents...

Maîtrise des résultats techniques

Risque de dérive de la sinistralité arrêt de travail.

La gestion des risques de souscription assurantielle vie, non-vie :

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont par ailleurs suivis par l'analyse des équilibres techniques au niveau de l'Institution.

Le comité de souscription analyse le portefeuille notamment sur le respect des niveaux d'équilibre. Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être déclenchées ainsi que des mesures de résiliation. Le suivi de ces actions est présenté au Comité assurantiel dans le cadre des appétences fixées par « l'ORSA ».

En matière d'atténuation de risque, l'institution a souscrit deux traités de réassurance sur la couverture décès, l'un en excédent de sinistre en cas de capitaux élevés et l'autre en cas de catastrophe avec au moins 3 décès simultanés. La politique de réassurance est examinée par le Comité d'audit et des risques puis approuvée chaque année par le Conseil d'administration

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription de 58%.

C.3 Risque de Marché

"Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de la gestion de bilan ou gestion financière."

L'Institution gère des engagements à long terme. Elle est exposée aux facteurs de risques financiers suivants :

→ **Actions**

L'exposition au marché des actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

→ **Immobilier**

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

→ **Spread**

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

→ **Taux d'intérêt**

La fluctuation des taux d'intérêt pourrait affecter de manière significative la situation financière de l'institution.

→ **Concentration**

Les risques supplémentaires supportés par un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

→ **Performance financière**

Le risque de performance financière est la perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

La gestion des risques de marché :

La politique d'investissement cadre les opérations, fixe les limites ainsi que le management action en lien avec l'appétence définie par l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Par ailleurs, le Comité financier suit les expositions et rend compte à la Commission des placements et au Conseil d'administration de manière régulière.

La politique d'investissement prend en compte les critères de l'article 132 de la directive 2009/138/CE sur le principe de la « personne prudente ». Les placements sont investis dans le meilleur intérêt des preneurs et des bénéficiaires.

En matière d'atténuation de risques financiers, il n'est pas fait recours à des mécanismes de couverture. Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de marché.

C.4 Risque de crédit (Défaut)

L'Institution est exposée au facteur de risque suivant :

Le risque de contrepartie représente le risque de pertes dues à un défaut inattendu ou de détérioration de la notation des contreparties ou des débiteurs. Il est à noter que la défaillance d'un réassureur pouvant entraîner des pertes est limitée. Actuellement deux traités de réassurance sont souscrits auprès d'un pool de 3 réassureurs.

C.5 Risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement longue de trésorerie, le suivi de cette dernière au travers de la gestion prévisionnelle des flux constitue un outil de pilotage tant vertical que transverse qui fournit des indicateurs avancés de l'activité de l'Institution.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un ajustement quotidien ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité Financier.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation ;
- Cash-Flow gap Obligataire/passif par échéance ;
- Risques techniques ;
- Capital souscrit non appelé sur Actions et FPCI ;
- Déshérence ;
- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés.

Le montant du bénéfice attendu dans les primes futures au 31/12/2021 est de 21,50 millions d'euros.

C.6 Risque opérationnel

« Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'évènements perturbants. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

→ Exécution, livraison, gestion des processus

Risque de qualité de service insuffisante au regard des attentes clients. Des actions de renforcement de pilotage et de moyens sont en cours et doivent être poursuivies.

Risque de perte liée au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, erreurs et la sécurité des processus métiers sont intégrés dans la gestion des risques et traités par les dispositifs de contrôle interne et de pilotage.

Risque de mauvaise qualité de service suite au rachat d'un prestataire.

→ Sous-traitance

Risque de défaillance d'un délégataire en charge de la gestion : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation. En cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée.

Risque de sous-traitance « métier » lié à l'externalisation d'activités de gestion : une équipe est affectée au contrôle de ces partenaires en lien avec le dispositif de contrôle interne.

Risque de qualité de service sur retard de mise en gestion : les engagements de services sur les délais de mise en gestion des garanties sont renforcés dans les nouveaux modèles de conventions d'externalisation. Les négociations avec les délégataires sont engagées pour déployer ces exigences.

PROFIL DE RISQUES

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité de gestion des actifs financiers : mandat de gestion action/diversification, mandat de gestion obligataire. Le Comité financier rencontre régulièrement les sociétés de gestion financière.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité informatique : elle concerne l'exploitation, le support et la maintenance du progiciel de gestion assurantielle, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

Risque de qualité de service client qui n'est pas au niveau requis.

→ **Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes**

Risque de pertes ou de dommages résultant du non-respect de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes qu'externes et le personnel informatique : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs.

Risque lié à une faille de sécurité : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'améliorations sont permanentes.

L'Institution bénéficie du plan de continuité d'activité du GIE et de ses partenaires. Elle est exposée au risque de continuité d'activité lié à l'inadéquation de ces plans. Le PCA fait l'objet d'un plan de tests bisannuels. Les résultats sont satisfaisants.

→ **Produits et pratiques commerciales**

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit : une vigilance particulière est opérée sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur.

→ **Fraude interne**

Risque de pertes dues à un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens, d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise qui impliquent au moins une personne en interne : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet.

→ **Emploi et sécurité sur le lieu de travail**

Risque d'impact sur la performance opérationnelle et métier, par manque d'anticipation de la transformation des besoins en emplois et compétences. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences traite ce sujet.

En matière de risque de dommages aux personnes, les dispositions sont prises pour protéger les collaborateurs et les personnes sur les locaux d'exploitation de l'Institution (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

→ **Dommages aux actifs corporels**

Risque de pertes résultant du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre : les locaux et biens sont couverts par des assurances.

La gestion des risques opérationnels :

La politique de gestion des risques encadre ces risques. Elle définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie système de gouvernance explicite le dispositif.

Par ailleurs, la pandémie COVID-19, a de nouveau impacté le fonctionnement de l'année 2021 avec la poursuite des mesures sanitaires. Un accord de télétravail a été déployé pour y faire face et les équipes ont pu assurer le service avec une perturbation réduite.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 93 %.

C.7 Risques juridiques et conformités

« Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de l'institution du fait de ne pas se conformer aux lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

Risque lié à la déshérence qui impose aux Institutions de Prévoyance de rechercher les bénéficiaires des personnes et d'identifier les prestations à régler. Des développements sont en cours de réalisation pour traiter le stock de dossiers en déshérence ainsi que les prestations à régler, conformément au plan de remédiation présenté à l'ACPR.

Risque de conformité et de qualité de service sur le domaine des réclamations. Un chantier spécifique a été mis en place afin de faire face à ces nouvelles exigences. Une unité a été constituée pour gérer ces sujets et des plans d'action sont en cours.

Risque de manquement à la protection des données personnelles « RGPD » et leur conservation. Des travaux sont en cours.

Risque de manquement aux dispositions de la loi sur la lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme par le non-respect des dispositions mises en œuvre incluant les délégataires. Un plan d'action est en cours afin d'assurer la conformité sur cette thématique.

Risque de manquement lié à la capacité à démontrer la qualité des données. L'institution bénéficie d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique.

Risque de non-conformité au dispositif de la Directive de Distribution des Assurances. Afin de se conformer à la réglementation, les risques DDA sont monitorés et des plans d'action restent à implémenter.

Risque sur dysfonctionnement du dispositif du système de management des risques. Une politique de gestion des risques permet de couvrir tous les éléments nécessaires à une bonne gestion du management des risques.

La gestion des risques juridiques et conformité :

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à ces problématiques.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et conformité de 86 %.

C.8 Autres risques importants

L'Institution est exposée aux facteurs de risque suivant :

→ **Fraude externe**

De par son activité, l'Institution est exposée au risque de fraude lié à son métier. Les dispositions de maîtrise se retrouvent dans la conception des garanties et dans leur gestion. L'institution déploie avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

→ **Pandémie**

La pandémie de la COVID 19 et les mesures de confinement associées, auxquels nous avons de nouveau fait face en 2021, ont créé une situation sans précédent, au niveau des impacts économiques et sociaux, du ralentissement des activités ou du repli de la consommation. Pour les institutions cela a entraîné des incertitudes portant sur le développement, la sinistralité ou les placements financiers provoquant ainsi une conjoncture qualifiée de fluctuante.

L'institution a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elle a identifié à fin décembre 2021.

C.9 Autres informations

Aucune information complémentaire.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1 Actifs

D.1.a Évolution des marchés 2021

En 2021 le contexte financier a été marqué par le thème de la reprise économique.

La plupart des données macroéconomiques mondiales ont en effet validé le scénario d'une reprise forte de la croissance dans un contexte de réouverture progressive des économies sur le premier semestre.

Cette reprise rapide de l'économie trouve aussi sa source dans les plans de relance successifs des gouvernements et les politiques monétaires ultra accommodantes des banques centrales (plan de 1 900 milliards de dollars aux États-Unis en mars par exemple).

Les actions mondiales enregistrent ainsi une performance de 32 %, portée par les régions développées que sont les États-Unis et l'Europe.

Le pronostic d'une inflation durable ou simplement transitoire fut l'une des grandes questions de 2021 pour les marchés. Vers la fin de l'année les discours des banques centrales annonçaient de plus en plus un changement de politique monétaire et les marchés ont commencé à anticiper des hausses de taux, notamment aux États Unis. Les taux longs restent toutefois bas dans l'absolu. Le 10 ans état français termine par exemple l'année avec un rendement de 0,19% contre -0,34% en fin d'année 2020.

D.1.b Valorisation des actifs par catégorie

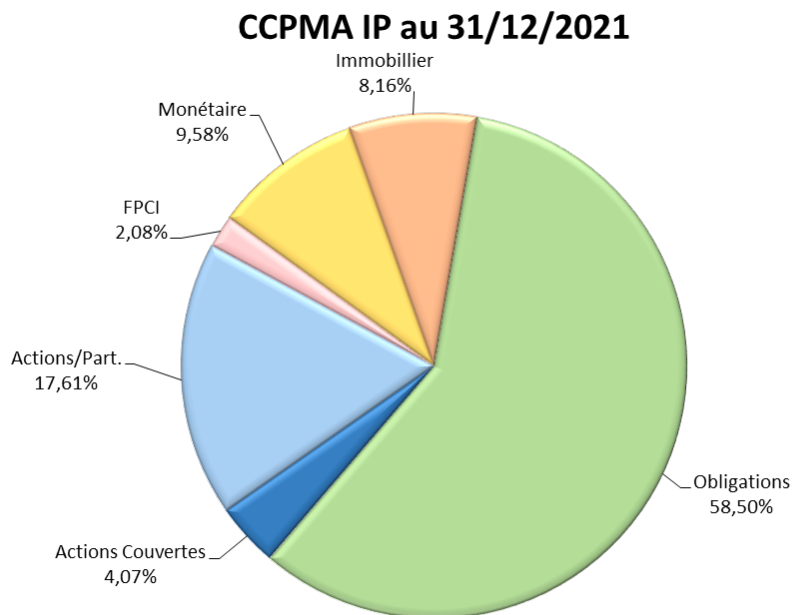
Répartition au 31/12/2021 des Actifs par catégorie d'identification :

Catégories	En M€	Poids en %
Obligations Souveraines	1 089 293 478,92	19,15%
Obligations d'entreprises	1 965 446 997,24	34,56%
Actions	153 902 540,10	2,71%
Dont actions non cotées	4 876 992,20	0,09%
Dont SCI	145 608 997,90	2,56%
Dont participations (hors SCI)	3 416 550,00	0,06%
Fonds d'investissement	1 758 962 946,91	30,93%
Dont OPC Mixtes	486 179 757,50	8,55%
Dont OPC Actions	831 893 933,27	14,63%
Dont OPC Obligataires	146 037 711,90	2,57%
Dont FPCI	117 339 912,70	2,06%

Catégories	En M€	Poids en %
Dont OPC Monétaires	177 511 631,54	3,12%
Trésorerie et Dépôts	402 421 372,51	7,08%
Prêts	113 166 719,74	1,99%
Immobilisations corporelles	203 590 227,82	3,58%
Total Actif	5 686 784 283,24	100,00%

Globalement, la valorisation du portefeuille évolue à 5 687 M€ fin 2021 contre 5 426 M€ auparavant.

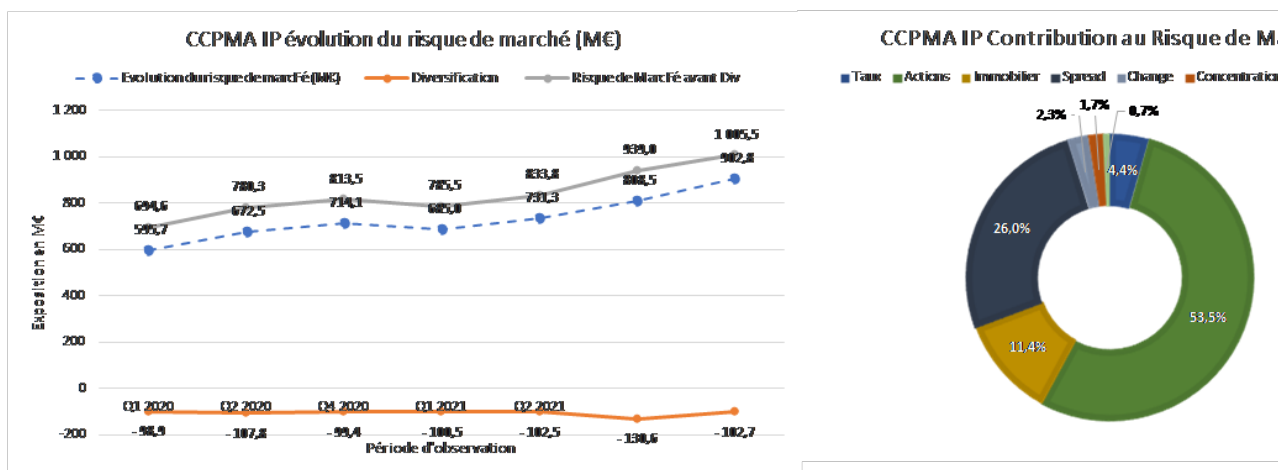
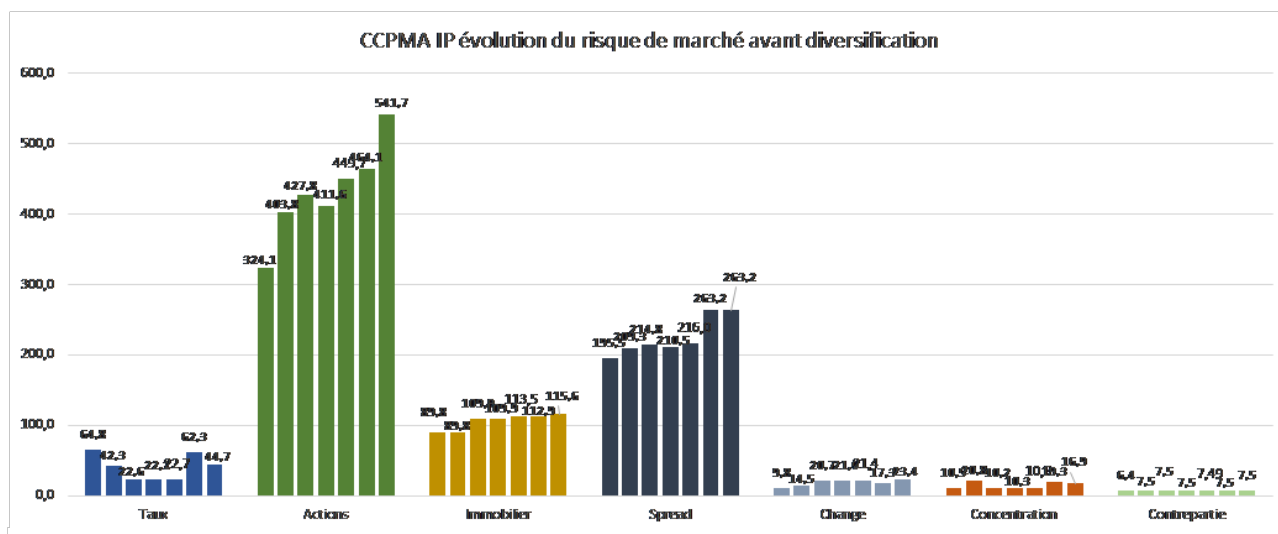
L'appréciation de 261 M€ correspond à une évolution de 5% dont 39,8 M€ sont liés à la capitalisation, 87,8 M€ aux revenus du portefeuille et 133,4 M€ à l'effet Marchés.



Par classe d'actif, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 3 005 M€. L'immobilier représente 462 M€ (SCI, Prêts, les immobilisations corporelles) et les participations 3,4 M€ (hors SCI).

Les fonds communs de placements constitués à 47% d'OPCVM actions s'élèvent à 1759 M€.

Les liquidités atteignent 402 M€.



En 2021, le portefeuille d'investissements présente un niveau de risque de marché en hausse de 118,7 M€ par rapport à 2020 à 902,8 M€.

- Le risque actions est en hausse de 113,9 M€ en raison de la forte remontée des marchés actions
- Le risque de spread est en hausse de 48 M€
- La composante immobilière représente 115,6 M€, en hausse de 5,6 M€
- Les risque de change, de concentration et de contrepartie sont accessoires

D.1.c Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

Bases et méthodes

La politique de la qualité des données financières a en 2018 fait l'objet d'une revue ayant pour objectif général de doter l'Institution de données financières exhaustives, pertinentes, exactes, traçables et auditable couvrant l'ensemble des actifs détenus par l'institution y compris en transparence.

Afin de disposer de classes d'actifs détaillées homogènes en termes de nature et de risque tout en assurant une cohérence entre les différentes utilisations des données d'actifs, la méthodologie suivante a été retenue :

La classification des actifs adoptée est la classification CIC (Complementary Identification Code) telle que définie par l'EIOPA et jointe en annexe I

Cette classification est précisée pour les actifs de la manière suivante :

- Du fait de places de cotations multiples, le code pays retenu est le code pays du « Groupe Emetteur » au sens de Solvabilité II
- Le code CIC XT89 est affecté aux comptes courants de SCI
- Le code CIC XX25 est affecté aux obligations perpétuelles

Concernant le cas particulier des obligations, le type de taux est précisé dans l'outil de gestion, selon un format compatible avec le format « Ampère TPT v3 »

En vue de constitution de classes d'actifs pures au sens du risque sur la base d'agrégats, sont adjointes les notions suivantes :

- Zone géographique (OCDE, EEA, etc.)
- Devise
- Critère ISR

Dissociation

Afin de réduire les risques opérationnels, de limiter les conflits d'intérêts et d'éviter toute distorsion de valorisation tout en maîtrisant les coûts, sont appliquées en transverse deux dissociations structurelles :

- Les actifs détenus par les institutions relèvent de l'outil de gestion alors que les actifs détenus en transparence relèvent pour l'essentiel du traitement des inventaires en transparence au format « Ampère TPT v3 »

La problématique de valorisation des actifs répond à des enjeux et obligations spécifiques (établissement du bilan solvabilité II, article 10 du règlement délégué UE 2015/35, calculs des PDD/PRE) alors que la qualité des données financières répond à des enjeux et obligations internes (formalisation, contrôles, etc.)

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

Valorisation des actifs

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

- Actifs Bancaires

Les comptes de banques sont valorisés en date de valeur au niveau des informations fournies par les établissements bancaires et rapprochés par le service Trésorerie.

- Actifs obligataires et Actions

Si les sources de données listées au paragraphe 2.3 permettent d'obtenir des données observables pertinentes, les actifs obligataires et actions sont valorisés au prix « bid » (coupon couru inclus), les actifs actions sont valorisés au dernier cours coté.

Pour les calculs de sensibilité, la valorisation au prix « Mid » peut être utilisée.

Une donnée est dite pertinente si :

- La source de données est listée au paragraphe 2.3
- la date de dernière mise à jour du cours coté est inférieure à cinq jours ouvrés
- l'écart entre le prix pied de coupon « Bid » et le prix « Mid » est inférieur à 1% pour les obligations
- pour les actions, le volume de transactions hebdomadaire est supérieur à la quantité détenue en portefeuille

Procédure de « forçage de cours »

En l'absence de données observables pertinentes, la procédure de « forçage de cours » est appliquée.

Elle doit rester conforme aux articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

En particulier, dans le cas d'un besoin de données complémentaires, les données et traitements particuliers doivent être indépendants des parties prenantes.

Participations

Les participations sont valorisées annuellement sur la base de leur actif net réévalué en valeur de marché, sans prise en compte d'élément incorporel ni de goodwill.

OPC, FPCI

Les OPC et FPCI sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue établie par la société de gestion du fonds.

Dans le cas particulier des FPCI, les opérations de souscription/rachat postérieures à la dernière valeur liquidative sont intégrées en tenant compte de l'éventuelle variation du passif du fonds.

Actifs Immobiliers

Les actifs Immobiliers sont valorisés annuellement sur la base de la valorisation établie par l'expert validé par l'ACPR conformément à l'article 5 de l'instruction 2017-I-09.

Il en va de même pour les parts de SCI.

Actifs en transparence

Les SCI sont transparisés sur la base de l'actif immobilier et des comptes de banques.

Les fonds sont transparisés sur la base des inventaires au format « Ampère TPT v3 » du dernier jour ouvré du trimestre précédent.

Les contrôles de cohérence implicites subordonnant la bonne agrégation des inventaires transparisés assurent la cohérence des données.

Dans le cas des indicateurs internes sur la base des inventaires mensuels, les valorisations et données sensibles aux variations de marchés peuvent être ajustées.

Référentiels Valeurs

Afin de garantir la cohérence des données en transverse et dans le temps, sont administrés trois référentiels valeurs :

- Le référentiel valeurs « caractéristiques »
- Le référentiel valeurs « marchés »
- Le référentiel émetteurs

Critères de contrôles sur les données

Exhaustivité :

- Suffisamment de données historiques pour apprécier le niveau de risque
- Aucune donnée pertinente n'est exclue sans justification

Exactitude :

- les données sont exemptes d'erreurs importantes;
- les données provenant de périodes de temps différentes, mais utilisées aux fins de la même estimation, sont cohérentes
- les données sont enregistrées en temps utile et de manière cohérente dans la durée

Pertinence :

- les données sont adaptées aux fins pour lesquelles elles doivent être utilisées
- les données reflètent adéquatement les risques auxquels l'entreprise est exposée

les données ont été collectées, traitées et appliquées de manière transparente et structurée sur la base d'une procédure documentée comprenant au moins : la définition des critères et une évaluation de la qualité, la définition des hypothèses formulées lors de la collecte, le processus et la fréquence d'actualisation

D.1.d Différences de valorisation

Néant

D.1.e Crédit-bail

Néant

D.1.f Participation chez un assureur partenaire

Néant

D.1.g Impôts différés

Référentiel des normes et de la réglementation sur l'imposition différée

Préalablement à l'établissement du bilan prudentiel S2 et du calcul du SCR de l'institution CCPMA, nous rappelons les normes et la réglementation. Les normes comptables sur le sujet sont internationales (IAS 12) et nationales (règlement comptable N° 99-02). Les dispositions fiscales locales sont le Code Général des Impôts et les courriers de la Direction de la Législation Fiscale sur l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance.

L'impôt différé représente l'imposition future par opposition à l'impôt exigible payable immédiatement. On considère d'une part **l'imposition différée passive IDP (impositions futures)** et d'autre part **l'imposition différée active IDA (économies d'impôts futures)**.

Assiettes de calcul des impôts différés actif et passif

L'institution CCPMA utilise 4 natures d'assiette de calcul des impôts différés : **Les différences temporaires entre le résultat social et le résultat fiscal, les écarts de réévaluation fiscale, les déficits fiscaux reportables, les retraitements pour passer du bilan social au bilan S2.**

Les différences entre le résultat social et le résultat fiscal correspondent à des différences entre la valeur dans les comptes sociaux S1 et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les différences temporaires sont dites imposables lorsqu'elles sont sources d'imposition future. Elles sont dites déductibles lorsqu'elles sont sources d'économies futures.

Les écarts de réévaluation fiscale représentent les différences entre valeurs fiscales et valeurs comptables des actifs de placement déterminées lors de l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance au 01/01/2012. Les plus-values correspondantes à des écarts de réévaluation fiscale peuvent être réalisées en franchise d'impôt. Elles sont sources d'économies futures car elles sont exonérées d'impôt sur les sociétés lors des cessions ultérieures.

Les déficits fiscaux reportables sont imputés au cours des exercices futurs et ont pour effet comptable d'alléger l'impôt. L'allègement d'impôt résultant de cette imputation ne sera constaté qu'au titre de l'exercice d'imputation, et non au titre de l'exercice ayant constaté le déficit. Afin de faire coïncider les différents effets comptables, il est possible sous conditions de constater le futur allègement

Les impôts différés sur les retraitements pour passer du bilan social (bilan comptable) au bilan S2 (bilan prudentiel) sont les suivants : évaluation en valeur de marché des placements, évaluation des provisions techniques en valeur actuelle, autres ajustements de valeurs et autres créations d'actifs et de passifs spécifiques. Ces écritures pour passer du référentiel S1 au référentiel S2 ajustent les valeurs économiques des actifs et des passifs y compris imposition différée active ou passive.

Taux d'impositions utilisés

L'évaluation de l'impôt différé est réalisée selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence se résorbera (taux applicables pour calculer la recouvrabilité). Le taux d'imposition différée utilisé au 31 décembre 2020 est de 25,83% (soit un taux de 25 % majoré d'une contribution sociale de 3,3%). Les taux légaux d'imposition pour les exercices prochains seront les suivants :

2022 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

2023 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

2024 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

Compensation des impôts différés actif et passif opérée dans la présentation au bilan

Sur le principe, tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte au bilan. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus seulement à hauteur des passifs et compensés.

En pratique, une position globale d'IDP nette d'IDA doit être prise en compte au bilan. Les positions d'IDA compensent les IDP dans la limite de ces derniers. Une position d'IDA nette d'IDP doit faire l'objet d'une analyse de recouvrabilité.

Méthode utilisée pour démontrer le caractère recouvrable des impôts différés actif

En situation d'impôt différé actif, l'Institution n'utilise pas à ce jour de méthode spécifique destiné à démontrer le caractère recouvrable de l'impôt. En conséquence aucun impôt différé n'est reconnu à l'actif du bilan prudentiel.

Montant d'impôts différés au 31/12/2021

En lien avec la méthodologie présentée, le tableau ci-dessous présente l'évaluation des impôts différés au 31/12/2021 :

Actif général - Prévoyance - En M€	IDA+/IDP au 01/01/2021	Variation	IDA+/IDP au 31/12/2021
Différences temporaires	2,7	0,2	2,9
Écarts de réévaluation fiscale	17,7	-0,4	17,3
Déficits fiscaux reportables	0,0	13,8	13,8
Retraitements S2	-37,9	-12,0	-49,9
TOTAL avant recouvrement	-17,5	1,6	-15,9
TOTAL après recouvrement	-17,5	1,6	-15,9

L'institution CCPMA PRÉVOYANCE enregistre au bilan prudentiel 31/12/2021, une **imposition passive de 15,9 M€**.

Ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés.

Un choc du bilan prudentiel est prévu par la réglementation Solvabilité dans le cadre du calcul du SCR (Article 207 du règlement délégué S2) La capacité d'absorption des pertes par l'imposition différée doit être estimée.

La position retenue par Agrica en lien avec les références réglementaires est la suivante :

- Lorsque le bilan prudentiel présente, une situation d'IDA net nul, l'ajustement par les impôts différés est nul
- Lorsque le bilan prudentiel présente une situation d>IDP net, l'ajustement par les impôts différés est limité au montant d'impôts différés passifs du bilan prudentiel

D.2 Provisions techniques

Cette partie a pour objet de décrire les méthodes, présenter les hypothèses et analyser les résultats de calcul des provisions techniques du bilan prudentiel.

D.2.a Montant des provisions techniques

Le tableau suivant présente le montant des provisions techniques brutes de réassurance au 31/12/2021.

VIE			
Provisions	2020	2021	Écart en M€
Provisions Techniques	3 908,2	4 134,8	226,6
Meilleure Estimation (*)	3 815,2	4 025,5	210,3
Marge de Risque	93,1	109,3	16,2

(*) dont retraitement de la PPE admissible de 238,5 M€ au 31/12/2021 (247,0 M€ en 2020).

SANTÉ SIMILAIRE A LA VIE			
Provisions	2020	2021	Écart en M€
Provisions Techniques	237,4	250,5	13,2
Meilleure Estimation	232,0	244,3	12,2
Marge de Risque	5,3	6,3	0,9

SANTÉ NON SIMILAIRE A LA VIE			
Provisions	2020	2021	Écart en M€
Provisions Techniques	256,1	283,8	27,6
Meilleure Estimation	250,4	276,7	26,3
Marge de Risque	5,7	7,1	1,4

TOTAL

Provisions	2020	2021	Écart en M€
Provisions Techniques	4 401,7	4669,1	267,4
Meilleure Estimation (*)	4 297,6	4546,5	248,8
Marge de Risque	104,1	122,7	18,5

(*) dont retraitement de la PPE admissible de **238,5 M€** au 31/12/2021 (247,0 M€ en 2020).

Synthèse des évolutions

Les provisions techniques s'élèvent à **4 669,1 M€** au 31/12/2021 soit une hausse de 6,1% par rapport à l'exercice précédent.

La meilleure estimation de la macro lob Vie est en hausse de 210,3 M€ entre 2020 et 2021 (dont +178,4 M€ pour la retraite supplémentaire et +31,9 M€ pour la prévoyance-santé). La meilleure estimation des portefeuilles de retraite supplémentaire représente 85% des engagements en 2021.

En retraite supplémentaire, cette évolution s'explique par la hausse des taux d'intérêts et la forte performance des marchés actions entre 2020 et 2021 ayant pour effet de rehausser le niveau de revalorisation future des provisions techniques.

La croissance de la meilleure estimation en prévoyance-santé (+70,4 M€) est en lien avec celle observée sur les provisions sociales.

La marge de risque s'élève à 122,7 M€ soit une hausse de 18,5 M€ entre 2020 et 2021 expliquée par l'augmentation du SCR de souscription.

Montants recouvrables au titre de la réassurance

Au 31/12/2021, les provisions cédées en réassurance proportionnelle s'élèvent à 14,7 M€ soit 0,3% de la meilleure estimation brute de réassurance.

L'institution est également réassurée par HANNOVER RE (50%), SCOR GLOBAL LIFE (25%) et COVEA COOPERATIONS (25%) par des traités annuels en excédent de sinistres par tête et catastrophe. Ces sessions non-proportionnelles n'ont pas occasionné de provisionnement à la clôture de l'exercice.

D.2.b Provisions en meilleure estimation

D.2.b.1 Principes réglementaires et opérationnels

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation consistent à projeter l'ensemble des flux de trésorerie (cotisations, prestations, frais) attendus à compter du 01/01/2022 sur la base des engagements de l'institution au 31/12/2021.

Pour ce faire, il s'avère nécessaire de projeter d'autres éléments du compte de résultat et du bilan social tels que les provisions sociales, la valorisation des placements et le résultat financier.

La détermination des flux de trésorerie s'appuie pour partie sur les travaux de calcul des provisions techniques en norme sociale. Cependant, la meilleure estimation est basée sur les mêmes données que la provision sociale en tenant compte également :

- des écarts méthodologiques entre les référentiels social et prudentiel pour les prestations garanties ;
- des cotisations futures et des prestations associées ;
- des prestations discrétionnaires futures en lien avec les futures décisions de gestion ;
- de l'ensemble des frais futurs ;
- de la différence d'actualisation :
 - taux technique constant en norme sociale ;
 - courbe des taux sans risque EIOPA pour la meilleure estimation fixée par la directive 2009/138.

L'évaluation du cout des options et garanties financières sur les portefeuilles de retraite supplémentaire, conduit à évaluer la meilleure estimation en moyenne sur 1000 scénarios stochastiques « risque neutre ».

Le processus d'obtention des données de passif est inchangé par rapport à l'année 2020. Il intègre des contrôles tout au long de la chaîne de production des provisions en meilleure estimation pour garantir l'exhaustivité et la justesse par rapport aux comptes sociaux.

Le processus d'obtention des données relatives aux placements est inchangé par rapport à l'année 2021. Les contrôles réalisés pour le calcul de la meilleure estimation, en particulier par rapport au bilan social, ont permis d'assurer l'exhaustivité des données

D.2.b.2 Retour sur les provisions sociales

SYNTHÈSE PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité (En M€, y compris refacturation(*), acceptation et PE/PB)	2020	2021	Évolution	Évolution en %
Sous total Vie	3 574,6	3 757,9	183,4	+ 5,1%
<i>30 Assurance vie avec participation aux bénéfices (y.c RS)</i>	3 504,1	3 668,3	164,2	+ 4,7%
<i>32 Autre assurance vie</i>	70,5	89,6	19,1	+ 27,1%
Sous total Santé similaire à la vie	215,3	217,6	2,3	+ 1,0%
<i>33 Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé</i>	215,3	217,6	2,3	+ 1,0%
Sous total Santé non similaire à la vie	267,3	322,1	54,8	+ 20,5%
<i>1 Frais médicaux</i>	10,2	12,5	2,4	+ 23,2%
<i>2 Perte de revenus</i>	257,1	309,5	52,4	+ 20,4%
Total Général CCPMA PRÉVOYANCE	4 057,2	4 297,6	240,4	+ 5,9%

Au global, les provisions de l'institution s'élèvent au 31/12/2021 à 4 297,6 M€ en progression par rapport à l'exercice précédent de 240,4 M€, soit +5,9 %. Les évolutions varient selon la ligne d'activité : + 183,4 M€ pour la Vie, +2,3 M€ pour la santé similaire à la vie et +54,8 M€ pour la santé non similaire à la vie.

Au 31/12/2021, le poids de chacune des lignes d'activité a peu varié par rapport à l'exercice précédent :

- Les provisions Vie représentent 87% des provisions totales ;
- Les provisions Santé similaire à la vie représentent 5% des provisions totales ;
- Les provisions Santé non similaire à la vie représentent 8% des provisions totales.

Retraite supplémentaire

Les provisions des régimes de retraite supplémentaire représentent 83% des provisions totales de l'institution (3 581,7 M€ à fin 2021, soit une évolution de +4,5% par rapport à l'exercice précédent).

Le développement des provisions du régime CCPMA RS se poursuit (+168,7 M€). Il s'explique principalement par les nouvelles cotisations des actifs et les revalorisations de leurs droits. Le régime fermé CCPMA RETRAITE est en recul comme attendu (-36,5 M€).

Prévoyance

Les provisions prévoyance représentent 17% des provisions totales de l'institution et augmentent de +86,3 M€ sur l'exercice. Elles sont constituées pour 25% des engagements liés au décès, pour 30% de rentes invalidité en cours, et pour 43% d'assurance perte de revenus.

La variation des provisions est due essentiellement à :

- une augmentation des provisions du lob 2 (+52,4 M€), essentiellement expliquée par la hausse des provisions Incapacité en cours (+16,2 M€) et de l'Invalidité en attente (+30,1 M€) qui résulte :
 - d'une augmentation du nombre de dossiers provisionnés sur les deux risques (+29% en invalidité en attente, et +33% en incapacité en cours) et de l'évolution des caractéristiques des effectifs (baisse du coût moyen et augmentation de la durée des sinistres en incapacité) ;
 - un accroissement des PE/PBB et de l'acceptation de +6,0 M€,
- une augmentation des provisions d'exonération décès de +18,1 M€ (intégrées dans les lob 30 et 32) directement liée à la hausse des provisions arrêt de travail (effet volume) et la hausse du coût moyen ;
- Une augmentation du lob 33 de l'ordre de +2,3 M€ principalement expliquée par la couverture invalidité supplémentaire (+1,2 M€) et des effets compensatoires liés à l'évolution des sinistres en cours (baisse des effectifs, hausse des rentes moyennes, et augmentation de la durée des sinistres) et à la baisse des taux de frais de gestion.

D.2.b.3 Méthodes de calculs de la provision en meilleure estimation

Les principes de calculs des provisions en meilleure estimation sont similaires au 31/12/2020.

L'évaluation des engagements est menée séparément entre :

- Les engagements garantis ;
- Les frais de gestion ;
- Les engagements discrétionnaires futurs correspondant aux futures décisions de distribution de résultats et/ou de revalorisation des prestations.

Les engagements garantis sont déterminés sur la base des mêmes données que pour le calcul des provisions sociales.

Le calcul de la meilleure estimation Retraite n'intègre pas de provision pour primes futures en cohérence avec les articles L.932-9 du Code de la sécurité sociale, dernier alinéa, et L.132-20 du Code des assurances. En prévoyance-santé, le périmètre de la frontière des contrats est d'une année. Les hypothèses relatives à la provision pour primes futures sont issues du scénario cible du cycle ORSA 2021 (effectifs, résiliations, etc.). Sur les garanties prévoyance-santé, certains paramètres ont été revus sur la base des revues tarifaires, et contractualisations réalisées fin 2021.

La meilleure estimation intègre l'ensemble des frais de gestion en coût complet dans le cadre d'une continuité d'activité.

Les frais de gestion des placements sont calculés en fonction de la valeur nette comptable des actifs de placement sur la partie RS.

Les autres frais (acquisition, administration et règlement des prestations) sont modélisés en pourcentage des cotisations et des prestations sur la base des éléments communiqués par le Contrôle de Gestion.

Les prestations discrétionnaires futures sont modélisées en tenant compte des futures décisions de gestion. Les provisions d'égalisation et provisions pour participation aux excédents au 31/12/2021 sont également prises en compte dans les prestations discrétionnaires futures.

Les futures décisions de gestions relatives au passif sont les suivantes :

- Conformément aux décisions du conseil d'administration sur le régime CCPMA RS, les taux de participation aux bénéfices contractuels utilisés dans la modélisation sont de 90% pour le résultat technique et 85% pour le résultat financier. Ces taux sont inchangés par rapport aux calculs du 31/12/2020. Conformément au règlement de CCPMA Retraite, il n'existe pas juridiquement de clause de PB contractuelle sur ce régime.
- Dans la continuité des décisions du Conseil d'Administration, à chaque pas de projection, l'intégralité des provisions pour participation aux excédents sont distribuées sous forme de revalorisation au régime CCPMA RS ;
- Pour les garanties prévoyance-santé, la revalorisation des prestations est égale à l'inflation projetée en risque neutre.

Les futures décisions de gestion relatives à l'actif sont les suivantes :

- Atteinte de l'allocation cible sur 5 ans pour chaque portefeuille ;
- Réalisation de tout ou partie des plus-values latentes des actions, participations stratégiques, immobiliers de placement, OPCVM monétaires, OPCVM taux et OPCVM actions lorsqu'elles dépassent un certain seuil.

D.2.b.4 Principales hypothèses concernant la provision en meilleure estimation

Les hypothèses nécessaires au calcul de la meilleure estimation sont les suivantes :

- Courbe des taux sans risque, jeux de scénarios économiques et inflation ;
- Allocation cible et politique de réalisation des plus-values latentes ;
- Données relatives aux provisions pour primes futures : chiffre d'affaires, ratio S/P, taux de chargements contractuels ;
- Taux de frais de gestion ;
- Tables de mortalité.

Courbe des taux sans risque, Générateur de Scénarios Économiques et Inflation

Le taux sans risque est donné par la courbe des taux EIOPA (zone EURO) au 31/12/2021. L'institution a fait le choix de recourir à la correction pour volatilité dans le calcul de ses engagements.

Des jeux de scénarios économiques sont calibrés à partir de ces courbes des taux et générés en « risque neutre ». Cela signifie que l'espérance de rendement de tous les actifs financiers converge vers le taux sans risque. Chaque jeu de scénarios est constitué de 1 000 trajectoires.

La courbe des taux 2021 est plus haute que la courbe 2020, la hausse moyenne étant de 0,32 point sur 60 ans.

La courbe d'inflation est issue du générateur de scénarios économiques risque neutre et est utilisée comme hypothèse de revalorisation des prestations prévoyance. Pour les calculs au 31/12/2021, l'inflation projetée est plus haute d'environ 80 bps. A l'horizon 60 ans l'inflation long terme tend vers 3,1%.

Ainsi, sur l'horizon de projection des flux de prévoyance, l'inflation est plus forte en 2021 qu'en 2020 et induit, toutes choses égales par ailleurs, une augmentation de la meilleure estimation via les prestations discrétionnaires futures.

Hypothèses concernant le résultat financier

Les hypothèses présentées ici servent exclusivement aux calculs de meilleure estimation du régime de retraite supplémentaire.

L'allocation cible est atteinte en 5 ans puis constante sur l'horizon de projection, égale à l'allocation décidée par le Conseil d'Administration.

La politique de réalisation des plus-values latentes est caractérisée par la part des plus-values conservées (seuil) et la part des plus-values disponibles effectivement réalisées au-delà du seuil (taux de réalisation). Il est considéré que seules des plus-values latentes sur OPCVM actions sont réalisées.

Hypothèses relatives aux provisions pour primes futures

Les provisions pour primes futures ne concernent que la prévoyance-santé. En lien avec une frontière des contrats de 1 an, les hypothèses relatives aux provisions pour primes futures concernent les engagements au titre de l'année d'assurance 2022 :

- Chiffre d'affaires et taux de chargements contractuels ;
- Ratio S/P(*).

Ces hypothèses sont issues des hypothèses du scénario cible du Cycle ORSA 2021, ajustées en fonction de l'évolution de la revue tarifaire 2021 et des contractualisations réalisées fin 2021 (cf. D.2.b.3).

Ces hypothèses induisent globalement une baisse des provisions en meilleure estimation du fait de la hausse du chiffre d'affaires relatif à la frontière des contrats et de la baisse des frais sur cotisations. Le S/P de la frontière des contrats est en légère augmentation mais reste inférieur à 100%.

(*) Le montant de la prime considéré pour le calcul du S/P est le montant du chiffre d'affaires net de chargements contractuels.

Taux de frais de gestion

Les taux de frais de gestion, appliqués aux cotisations et prestations, permettent de déterminer les frais d'acquisition, d'administration et de gestion des sinistres.

Au-delà de la 5ème année de projection, les taux de frais ne varient pas.

Les taux de frais sont en hausse sur les portefeuilles CCPMA RS et CCPMA Retraite du fait d'une revue de la méthodologie de détermination des montant de frais.

Sur le périmètre prévoyance-santé, les frais sur cotisations diminuent, tandis que les frais sur prestations augmentent.

Le taux de frais de gestion des placements est globalement stable sur la retraite supplémentaire par rapport à 2020 avec une compensation entre CCPMA RS et CCPMA Retraite (légère baisse sur CCPMA RS compensée par une légère hausse sur CCPMA Retraite) :

- 0,12% pour CCPMA RS;
- 0,19% pour CCPMA RETRAITE.

Retraite supplémentaire – Tables de mortalité

Les tables retenues pour déterminer les flux de prestations garantis sont les tables réglementaires TGH05-TGF05, comme pour le calcul au 31/12/2020.

Les études réalisées à ce jour ne montrent pas de surestimation de la mortalité réelle par rapport aux tables réglementaires.

D.2.b.5 Analyse de variation des provisions en meilleure estimation

Le tableau suivant présente les provisions en meilleure estimation par ligne d'activité et leur évolution par rapport au 31/12/2020 :

En M€ - Ligne d'activité	2020	2021	Écart en M€
1 – Frais médicaux	10,9	17,7	6,8
2 – Perte de revenus	220,0	233,9	13,9
13 - Réassurance Frais Médicaux	0,0	0,0	0,0
14 - Réassurance Perte de revenus	19,5	25,1	5,6
30 – Assurance vie avec participation aux bénéficiaires (*)	3 739,6	3923,9	184,3
32 – Autre assurance vie	63,0	85,1	22,1
33 – Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	232,0	244,3	12,2
35 – Réassurance Santé	0,0	0,0	0,0
36 – Réassurance Vie	12,6	16,5	3,9
TOTAL	4 297,6	4546,5	248,9

(*) dont retraitement de la PPE admissible de 238,5 M€ au 31/12/2021 (247,0 M€ en 2020)

La provision en meilleure estimation s'élève à 4 546,5 M€ au 31/12/2021, en hausse de 248,8 M€ (5,8%). L'augmentation est due à l'évolution de la meilleure estimation des provisions liées aux risques retraite (+178,4 M€) et prévoyance - santé (+70,4 M€).

Les régimes de retraite supplémentaire représentent la plus grande part de la meilleure estimation (85%). Viennent ensuite les rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé (5,4%), les lignes d'activité Perte de revenus (5,1%) et Autre assurance vie (1,9%). Les autres lignes d'activité réunies représentent 2,9% de la meilleure estimation au 31/12/2021.

L'évolution des provisions en meilleure estimation liées aux risques prévoyance - santé s'explique en grande partie par la dégradation du risque arrêt de travail (lob 2) laquelle se répercute directement sur les garanties exonérations de décès en arrêt de travail (classées dans les lob 30 et 32). Notons également l'augmentation des provisions capitaux décès liée aux retards de paiements observés sur la période, notamment sur les survivances les plus récentes mais aussi la hausse de sinistralité en santé collective (rattrapage de consommation relativement à 2020 et effet du RACO).

Le portefeuille arrêt de travail de CCPMA se caractérise par des franchises longues (la quasi intégralité des contrats prévoit une franchise de 90 jours au minimum). L'impact de la crise sanitaire liée à la COVID-19 est évalué comme étant nul. Néanmoins, nous observons une augmentation de la fréquence d'entrée dans le risque Incapacité, et un allongement de la durée des sinistres traduisant une modification du comportement des assurés.

D.2.b.6 Comparaison entre norme sociale et norme prudentielle

Le tableau suivant compare au 31/12/2021 les provisions techniques sociales avec la provision en meilleure estimation :

En M€	Vie	Santé SLT	Santé non SLT	Total
Provisions techniques en norme sociale au 31/12/2021	3 757,9	217,6	322,1	4 297,6
Meilleure estimation au 31/12/2021	4025,5	244,3	276,7	4546,5

Au global de l'institution, au 31/12/2021, les provisions en meilleure estimation sont supérieures de 248,9 M€ aux provisions sociales.

Cet écart est principalement porté par la retraite supplémentaire et s'explique par :

- La prise en compte des prestations discrétionnaires futures et de la totalité des frais dans le cadre de la meilleure estimation, en particulier les frais de gestion des placements.
- Partiellement compensée par la prise en compte de la PPE admissible en fonds propres éligibles et l'actualisation à la courbe des taux sans risque, expliquée par les faibles niveaux de taux techniques en norme sociale.

On notera toutefois que pour les garanties prévoyance-santé, les provisions sociales sont légèrement supérieures aux provisions en meilleure estimation. L'évolution s'explique par la diminution des prestations garanties sur la lob 2, les bénéfices attendus sur les primes futures, et le passage de l'actualisation du taux technique à la courbe de taux sans risque.

D.2.c Marge de Risque

La marge de risque correspond au coût d'immobilisation d'un montant de fonds propres correspondant au SCR relatif aux engagements d'assurance.

La marge de risque est calculée sur la base de la méthode 2 définie dans l'orientation 62 de la notice ACPR relative aux provisions techniques publiée le 17/12/2015.

La marge de risque s'élève à **122,7 M€** au 31/12/2021, en hausse de **18,5 M€** par rapport à l'exercice précédent, représentant ainsi 2,6% des provisions techniques contre 2,4% l'exercice précédent.

Cette évolution est expliquée par l'augmentation du SCR de souscription entre 2020 et 2021.

D.2.d Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

La réglementation prévoit 2 mesures transitoires et 2 mesures relatives aux garanties de long terme.

Les mesures transitoires concernent les taux d'intérêt sans risque d'une part et les provisions techniques d'autre part. L'institution ne recourt à aucune de ces mesures.

Les mesures relatives aux garanties de long terme sont l'ajustement égalisateur et la correction pour volatilité.

L'institution utilise uniquement la correction pour volatilité dont l'impact est présenté dans le tableau ci-dessous :

En M€	Montant avec correction pour volatilité	Montant sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	4654,4	4662,0	7,6
Fonds propres de base	1124,7	1119,3	-5,4
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1124,7	1119,3	-5,4

En M€	Montant avec correction pour volatilité	Montant sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Capital de solvabilité requis	449,9	454,6	4,7
Taux de couverture du SCR	2,5	2,5	0,0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	1124,7	1119,3	-5,4
Minimum de capital requis	159,7	160,5	0,8
Taux de couverture du MCR	7,0	7,0	-0,1

Au 31/12/2021, la prise en compte de la correction pour volatilité a un impact très faible sur la solvabilité de l'institution. Compte tenu du faible niveau de la correction pour volatilité, le ratio de solvabilité reste stable du fait des effets suivants :

- La diminution des provisions techniques et par conséquent l'augmentation des fonds propres éligibles ;
- La diminution du capital de solvabilité requis.

L'institution resterait solvable si les calculs étaient effectués avec une courbe des taux sans correction pour volatilité.

D.3 Autres passifs

D.3.a Crédit-bail

Néant

D.3.b Provisions autres que les provisions techniques et dettes subordonnées

Néant

D.3.c Avantages salariaux

L'institution CCPMA PRÉVOYANCE est membre du GIE AGRICA GESTION. Le groupement a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir les engagements sur Indemnités Fin de Carrière du personnel.

D.3.d Impôts différés

Voir dans paragraphe « Actifs »

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Néant

D.5 Autres informations

Néant

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

État de variation des fonds propres S2

Désignation	Réserves au 01/01/2021	Affectation du résultat	Autres mouvements	Réserves au 31/12/2021
Fonds d'établissement constitué	0,4			0,4
Sous-total Fonds initial	0,4			0,4
Réserve de capitalisation	139,6			139,6
Sous-total Fonds excédentaires	139,6			139,6
Réserves	1 627,0	22,7	-0,6	1 649,1
Autres réserves	40,6			40,6
Réserve de solvabilité	2,0			2,0
Réserve P/Fonds de Garantie	0,6			0,6
Réserve à nouveau	-1 077,7			-1 077,7
Résultat de l'exercice	22,7	-22,7	-48,3	-48,3
Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2	146,7		46,5	193,3
Sous-total Réserve de réconciliation	762,0	0,0	-2,4	759,6
Fonds excédentaires	246,9		-8,4	238,5
Ajustements IDP	-17,5		+1,6	-15,9
TOTAL	1 131,4	0,0	-6,7	1 124,7

Les conditions de reconnaissance des fonds propres de l'institution CCPMA PRÉVOYANCE dans le référentiel Solvabilité 2 sont prévues aux articles 93 et 94 de la Directive 2009-138.

E.1.a Fonds propres de base

E.1.b Fonds propres auxiliaires

Néant

E.1.c Évolution des fonds propres

Les fonds propres S2 de l'institution CCPMA PRÉVOYANCE enregistrent un total de **1 124,7 M€** fin 2021 en diminution de **6,7 M€**, soit **-0,6%** par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'exercice 2021, les fonds propres de base de l'institution sont minorés par le résultat social de l'exercice pour un montant de **-48,3 M€**.

Les retraitements pour passer de S1 à S2 représentent un montant de fonds propres de **193,3 M€**, en hausse de **46,5 M€**, avec des contributions des placements à l'actif net de **62,8 M€** et des provisions à l'actif net de **-16,3 M€**. L'analyse détaillée est présentée ci-dessous (tableau des ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2).

Les placements enregistrent une hausse de **8,5%** des retraitements en valeurs de marché de **62,8 M€** d'un exercice sur l'autre. Les principales contributions à la hausse sont les suivantes : les obligations pour **-129,0 M€**, compte tenu des taux bas, l'immobilier pour **7,0 M€**, et enfin les OPCVM pour **184,2 M€**.

Les provisions affichent une augmentation de **2,7%** des retraitements en valeurs prudentielles de **16,3 M€**, d'un exercice sur l'autre. Les évolutions proviennent surtout des provisions vie qui augmentent de **44,2 M€**, y compris marge de risque alors que les provisions non-vie diminuent de **27,9 M€**.

Une diminution du retraitement de la PPB a été opérée en fonds propre pour **-8,4 M€** conformément au décret paru en septembre 2020.

Enfin, les ajustements d'impôts différés passifs diminuent de **1,6 M€**.

Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 (en M€)

Placements et Provisions	Fonds propres liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2021	Variation	Fonds propres liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2021
Immobilier & Participations	173,7	7,0	180,7
Actions	-1,5	0,6	-0,9
Obligations	407,8	-129,0	278,8
OPCVM	160,3	184,2	344,5
Placements	740,3	62,8	803,1
Provisions non vie	14,9	29,3	44,2
Marge de risque provisions non vie	-5,7	-1,4	-7,1
Provisions vie	-504,3	-27,0	-531,3

Placements et Provisions	Fonds propres liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2021	Variation	Fonds propres liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2021
Marge de risque provisions vie	-98,4	-17,2	-115,6
Provisions	-593,5	-16,3	-609,8
TOTAL	146,8	46,5	193,3

E.1.d Projection des fonds propres

Dans le rapport ORSA 2021, les projections de résultat de CCPMA PRÉVOYANCE sur la période 2020-2025 laissent envisager dans tous les scénarios des résultats sociaux fluctuant entre **-2,8 M€** et **31,4 M€**, qui devraient participer à l'augmentation des fonds propres prudentiels.

E.1.e Disponibilité des fonds propres

Compte tenu de l'exclusivité des fonds propres de base et de l'absence de fonds propres auxiliaires, les fonds propres de l'institution CCPMA PRÉVOYANCE sont intégralement disponibles.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.a Capital de solvabilité requis

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis au 31/12/2021 et son évolution par rapport au 31/12/2020.

En M€	2020	2021	Écart en M€
Risque de contrepartie	52,7	97,0	44,3
Risque de marché	706,7	871,8	165,1
Risque de souscription en Vie	82,2	141,7	59,4
Risque de souscription en Santé	137,7	149,7	12,0
Impact des matrices de corrélation	-182,0	-257,2	-75,2
Capital de solvabilité requis de base (BSCR)	797,3	1003,0	205,7
Risque opérationnel	26,8	28,6	1,8
Ajustement au titre des provisions techniques	-348,4	-565,7	-217,3

En M€	2020	2021	Écart en M€
Ajustement au titre des impôts différés	-17,5	-15,9	1,6
Capital de solvabilité requis	458,2	449,9	-8,3

Le SCR de l'institution ressort à **449,9 M€** en diminution de 8,3 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette décroissance s'explique principalement par une forte augmentation des ajustements par les provisions techniques (+217,3 M€) compensée en partie par une forte croissance du BSCR (+205,7 M€) principalement portée par le SCR de marché.

Le 1^{er} risque de l'institution est le risque de marché qui représente 87% du BSCR, le 2^{ème} risque est le risque de souscription en santé (15%), atténués par les bénéfices de diversification (-26%).

E.2.b Minimum de capital requis

Le tableau suivant présente le minimum de capital requis au 31/12/2021 et son évolution par rapport au 31/12/2020.

En M€	2020	2021	Ecart en M€
MCR combiné	175,8	159,7	-16,1
Plancher	6,2	6,2	0,0
MCR	175,8	159,7	-16,1

Le MCR ressort au 31/12/2021 à **159,7 M€**, en baisse de -16,1 M€ par rapport à l'exercice précédent.

La diminution du MCR est expliquée par la baisse du MCR linéaire non vie compensée en partie par la légère hausse du MCR linéaire vie.

E.3 Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

L'institution n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive 2009/138/CE pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé

L'institution n'utilise aucun modèle interne ou partiel pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

En M€	2020	2021	Écart en M€
Fonds propres de base	1131,4	1124,7	-6,8

En M€	2020	2021	Écart en M€
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1131,4	1124,7	-6,8
SCR	458,2	449,9	-8,3
Taux de couverture du SCR	2,5	2,5	0,0
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	1131,4	1124,7	-6,8
MCR	175,8	159,7	-16,1
Taux de couverture du MCR	6,4	7,0	0,6

L'institution respecte le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

Le taux de couverture du SCR ressort à 2,5, il est stable par rapport à l'exercice précédent. Cette stabilité est la conséquence de la diminution des fonds propres de -6,8 M€ compensée par la baisse du SCR de -8,3 M€.

E.6 Autres informations

Néant

F. ANNEXES : LES ÉTATS QUANTITATIFS

CCPMA_RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

S.02.01.01

Balance sheet

S.02.01.01.01

Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,00	0,00
Deferred tax assets	R0040	0,00	
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	5 339 894 635,62	4 536 752 265,49
Property (other than for own use)	R0080	203 590 227,82	60 192 211,19
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	262 192 267,64	224 866 833,04
Equities	R0100	4 876 992,20	5 777 095,78
Equities - listed	R0110		
Equities - unlisted	R0120	4 876 992,20	5 777 095,78
Bonds	R0130	3 054 740 476,16	2 775 924 817,34
Government Bonds	R0140	1 089 293 478,92	967 873 595,03
Corporate Bonds	R0150	1 965 446 997,24	1 808 051 222,31
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	1 758 962 946,91	1 414 459 583,25
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	55 531 724,89	55 531 724,89
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270	14 715 416,44	14 467 037,43
Non-life and health similar to non-life	R0280	8 374 155,28	9 625 780,00
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300	8 374 155,28	9 625 780,00
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	6 341 261,16	4 841 257,43
Health similar to life	R0320	2 083 143,51	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	4 258 117,65	4 841 257,43
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	140 579 893,63	140 579 893,63
Reinsurance receivables	R0370	831 224,94	831 224,94
Receivables (trade, not insurance)	R0380	69 032 936,08	69 032 936,08
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	346 889 647,62	346 889 647,62
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
Total assets	R0500	5 911 943 754,33	5 108 553 005,19
Liabilities			
Technical provisions - non-life	R0510	283 775 453,98	322 097 255,19
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	283 775 453,98	322 097 255,19
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	276 682 900,92	
Risk margin	R0590	7 092 553,06	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	4 385 345 667,17	3 975 483 323,88
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	250 521 574,56	217 567 620,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	244 260 153,65	
Risk margin	R0640	6 261 420,91	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	4 134 824 092,61	3 757 915 703,88
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	4 025 518 194,12	
Risk margin	R0680	109 305 898,49	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	88 940,38	88 940,38
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	15 873 200,00	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	6 669 820,71	6 669 820,71
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	50 170 209,90	50 170 209,90
Reinsurance payables	R0830	2 593 863,73	2 593 863,73
Payables (trade, not insurance)	R0840	42 768 640,53	42 768 640,53
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
Total liabilities	R0900	4 787 285 796,40	4 399 872 054,32
Excess of assets over liabilities	R1000	1 124 657 957,93	708 680 950,87

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	
EEA member	R0010	

S.04.01.01.02 - S.04.01.01.03

By EEA member

		By EEA member	
		Business underwritten in the considered country, by the EEA branch established in this country	Business underwritten through FPS, by the EEA branch established in the considered country
		C0080	C0090
Premiums written	R0020		
Claims incurred	R0030		
Commissions	R0040		

S.04.01.01

Activity by country

S.04.01.01.03

By EEA member

		Business underwritten in the considered country through FPS, by the undertaking or any EEA branch
		C0100
Line of business	Z0010	
EEA member	R0010	
Premiums written	R0020	
Claims incurred	R0030	
Commissions	R0040	

S.04.01.01

Activity by country

S.04.01.01.04

By material non-EEA member

		By material non-EEA member
		Business underwritten by material non-EEA country branches
		C0110
Line of business	Z0010	
Non-EEA member	R0010	
Premiums written	R0020	
Claims incurred	R0030	
Commissions	R0040	

S.04.01.01

Activity by country

Line of business Z0010 13 - Proportional medical expense reinsurance

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	552 527,77						
Claims incurred	R0030	378 268,99						
Commissions	R0040							

S.04.01.01

Activity by country

Line of business Z0010 14 - Proportional income protection

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	3 966 269,35						
Claims incurred	R0030	7 439 317,36						
Commissions	R0040							

S.04.01.01

Activity by country

Line of business Z0010 1 - Medical expense insurance

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	58 618 505,02						
Claims incurred	R0030	54 954 296,64						
Commissions	R0040	2 984 060,08						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business Z0010 2 - Income protection insurance

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	34 045 839,83						
Claims incurred	R0030	89 976 016,01						
Commissions	R0040	1 112 197,40						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business Z0010 30 - Insurance with profit

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	180 188 135,79						
Claims incurred	R0030	116 265 264,42						
Commissions	R0040	4 758 505,66						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business Z0010 32 - Other life insurance

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	33 411 274,29						
Claims incurred	R0030	28 576 777,84						
Commissions	R0040	824 516,47						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business Z0010 33 - Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	54 317 077,34						
Claims incurred	R0030	38 157 050,74						
Commissions	R0040	1 774 054,80						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business Z0010 36 - Life reinsurance

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	5 674 353,91						
Claims incurred	R0030	6 587 389,16						
Commissions	R0040							

S.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Line of business	20010	
Currency	20040	

S.19.01.01.19

Additional information: historic inflation rates

(only in the case of using methods that take into account inflation to adjust data)

		N-14	N-13	N-12	N-11	N-10	N-9	N-8	N-7	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N
		C1800	C1810	C1820	C1830	C1840	C1850	C1860	C1870	C1880	C1890	C1900	C1910	C1920	C1930	C1940
Historic inflation rate - total	R0700															
Historic inflation rate: external inflation	R0710															
Historic inflation rate: endogenous inflation	R0720															

S.19.01.01.20

Additional information: expected inflation rates

		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14	N+15
		C2000	C2010	C2020	C2030	C2040	C2050	C2060	C2070	C2080	C2090	C2100	C2110	C2120	C2130	C2140
Expected inflation rate - total	R0730															
Expected inflation rate: external inflation	R0740															
Expected inflation rate: endogenous inflation	R0750															

S.19.01.01.21

Description of inflation rate used

		Description
		C2200
Description of inflation rate used:	R0760	

5.19.01.01

Non-Life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year	2020	Accident year (AY)	
Reporting currency	2020	Not applicable / Expressed in (converted to) reporting currency	
Currency	2020	Tuna/TA	
Line of business	2, 2 and 14 Income protection insurance		

Gross Claims Paid (non-cumulative)

5.19.01.01.01														5.19.01.01.02					
Development year (tabular amount)														Current year (sum of years (cumulative))					
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 >	16 Current year	Sum of years (Cumulative)	
	C000	C001	C002	C003	C004	C005	C006	C007	C008	C009	C010	C011	C012	C013	C014	C015	C016	C017	
Pror	00000																	0.00	
Re-L	00100																	0.00	
Re-L	00200																	0.00	
Re-L	00300																	0.00	
Re-L	00400																	0.00	
Re-L	00500																	0.00	
Re-L	00600																	0.00	
Re-L	00700																	0.00	
Re-L	00800																	0.00	
Re-L	00900																	0.00	
Re-L	01000																	0.00	
Re-L	01100																	0.00	
Re-L	01200																	0.00	
Re-L	01300																	0.00	
Re-L	01400																	0.00	
Re-L	01500																	0.00	
Re-L	01600																	0.00	
Re-L	01700																	0.00	
Re-L	01800																	0.00	
Re-L	01900																	0.00	
Re-L	02000																	0.00	
Re-L	02100																	0.00	
Re-L	02200																	0.00	
Re-L	02300																	0.00	
Re-L	02400																	0.00	
Re-L	02500																	0.00	
Re-L	02600																	0.00	
Re-L	02700																	0.00	
Re-L	02800																	0.00	
Re-L	02900																	0.00	
Re-L	03000																	0.00	
Re-L	03100																	0.00	
Re-L	03200																	0.00	
Re-L	03300																	0.00	
Re-L	03400																	0.00	
Re-L	03500																	0.00	
Re-L	03600																	0.00	
Re-L	03700																	0.00	
Re-L	03800																	0.00	
Re-L	03900																	0.00	
Re-L	04000																	0.00	
Re-L	04100																	0.00	
Re-L	04200																	0.00	
Re-L	04300																	0.00	
Re-L	04400																	0.00	
Re-L	04500																	0.00	
Re-L	04600																	0.00	
Re-L	04700																	0.00	
Re-L	04800																	0.00	
Re-L	04900																	0.00	
Re-L	05000																	0.00	
Re-L	05100																	0.00	
Re-L	05200																	0.00	
Re-L	05300																	0.00	
Re-L	05400																	0.00	
Re-L	05500																	0.00	
Re-L	05600																	0.00	
Re-L	05700																	0.00	
Re-L	05800																	0.00	
Re-L	05900																	0.00	
Re-L	06000																	0.00	
Re-L	06100																	0.00	
Re-L	06200																	0.00	
Re-L	06300																	0.00	
Re-L	06400																	0.00	
Re-L	06500																	0.00	
Re-L	06600																	0.00	
Re-L	06700																	0.00	
Re-L	06800																	0.00	
Re-L	06900																	0.00	
Re-L	07000																	0.00	
Re-L	07100																	0.00	
Re-L	07200																	0.00	
Re-L	07300																	0.00	
Re-L	07400																	0.00	
Re-L	07500																	0.00	
Re-L	07600																	0.00	
Re-L	07700																	0.00	
Re-L	07800																	0.00	
Re-L	07900																	0.00	
Re-L	08000																	0.00	
Re-L	08100																	0.00	
Re-L	08200																	0.00	
Re-L	08300																	0.00	
Re-L	08400																	0.00	
Re-L	08500																	0.00	
Re-L	08600																	0.00	
Re-L	08700																	0.00	
Re-L	08800																	0.00	
Re-L	08900																	0.00	
Re-L	09000																	0.00	
Re-L	09100																	0.00	
Re-L	09200																	0.00	
Re-L	09300																	0.00	
Re-L	09400																	0.00	
Re-L	09500																	0.00	
Re-L	09600																	0.00	
Re-L	09700																	0.00	
Re-L	09800																	0.00	
Re-L	09900																	0.00	
Re-L	10000																	0.00	
Re-L	10100																	0.00	
Re-L	10200																	0.00	
Re-L	10300																	0.00	
Re-L	10400																	0.00	
Re-L	10500																	0.00	
Re-L	10600																	0.00	
Re-L	10700																	0.00	
Re-L	10800																	0.00	
Re-L	10900																	0.00	
Re-L	11000																	0.00	
Re-L	11100																	0.00	
Re-L	11200																	0.00	
Re-L	11300																	0.00	
Re-L	11400																	0.00	
Re-L	11500																	0.00	
Re-L	11600			</															

5.19.01.01

Non-Life Insurance Claims Information

Table with 2 columns: Field name and Value. Fields include Accident year (2020), Currency conversion (None), Currency (EUR), and Line of business (1 - 1 and 14 Income protection insurance).

Gross Claims Paid (non-cumulative)

Table 5.19.01.01.01: Development year (absolute amounts) for Gross Claims Paid. Columns: Development year (0-16), Current year, Sum of years. Rows: Policy, Line, and Total.

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

Table 5.19.01.01.02: Development year (absolute amounts) for Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions. Columns: Development year (0-16), Current year, Sum of years. Rows: Policy, Line, and Total.

Gross Reported but not Settled Claims (RBNS)

Table 5.19.01.01.03: Development year (absolute amounts) for Gross Reported but not Settled Claims (RBNS). Columns: Development year (0-16), Current year, Sum of years. Rows: Policy, Line, and Total.

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative)

Table 5.19.01.01.04: Development year (absolute amounts) for Reinsurance Recoveries received (non-cumulative). Columns: Development year (0-16), Current year, Sum of years. Rows: Policy, Line, and Total.

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable

Table 5.19.01.01.05: Development year (absolute amounts) for Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable. Columns: Development year (0-16), Current year, Sum of years. Rows: Policy, Line, and Total.

Reinsurance RBNS Claims

Table 5.19.01.01.06: Development year (absolute amounts) for Reinsurance RBNS Claims. Columns: Development year (0-16), Current year, Sum of years. Rows: Policy, Line, and Total.

Net Claims Paid (non-cumulative)

Table 5.19.01.01.07: Development year (absolute amounts) for Net Claims Paid (non-cumulative). Columns: Development year (0-16), Current year, Sum of years. Rows: Policy, Line, and Total.

Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions

Table 5.19.01.01.08: Development year (absolute amounts) for Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions. Columns: Development year (0-16), Current year, Sum of years. Rows: Policy, Line, and Total.

Net RBNS Claims

Table 5.19.01.01.09: Development year (absolute amounts) for Net RBNS Claims. Columns: Development year (0-16), Current year, Sum of years. Rows: Policy, Line, and Total.

5.22.01.01

Impact of long term guarantees measures and transitionals

5.22.01.01.01

Impact of long term guarantees measures and transitionals

		Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)									
		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without others transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Technical provisions	R0010	4669121121,15	4669121121,15		4669121121,15		4676776409,94	7655288,79	4676776409,94		7655288,79
Basic own funds	R0020	1124657957,93	1124657957,93		1124657957,93		1119294699,39	-5363258,54	1119294699,39		-5363258,54
Excess of assets over liabilities	R0030	1124657957,93	1124657957,93		1124657957,93		1119294699,39	-5363258,54	1119294699,39		-5363258,54
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	R0040	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Eligible own funds to meet SCR	R0050	1124657957,93	1124657957,93		1124657957,93		1119294699,39	-5363258,54	1119294699,39		-5363258,54
Tier 1	R0060	1124657957,93	1124657957,93		1124657957,93		1119294699,39	-5363258,54	1119294699,39		-5363258,54
Tier 2	R0070	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Tier 3	R0080	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
SCR	R0090	449920128,70	449920128,70		449920128,70		454578478,98	4658350,28	454578478,98		4658350,28
Eligible own funds to meet MCR	R0100	1124657957,93	1124657957,93		1124657957,93		1119294699,39	-5363258,54	1119294699,39		-5363258,54
Minimum Capital Requirement	R0110	159730041,33	159730041,33		159730041,33		160537632,35	807591,01	160537632,35		807591,01

S.23.01.01

Own funds

S.23.01.01.01

Own funds

		Total C0010	Tier 1 - unrestricted C0020	Tier 1 - restricted C0030	Tier 2 C0040	Tier 3 C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	381122,54	381122,54		0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	238541985,00	238541985,00			
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	885734850,39	885734850,39			
Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions	R0290	1124657957,93	1124657957,93	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400					
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	1124657957,93	1124657957,93	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	1124657957,93	1124657957,93	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	1124657957,93	1124657957,93	0,00		0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	1124657957,93	1124657957,93	0,00		
SCR	R0580	449920128,70				
MCR	R0600	159730041,33				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	249,97%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	704,10%				

S.23.01.01.02

Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	1124657957,93
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	238923107,54
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
Reconciliation reserve	R0760	885734850,39
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	14286231,24
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	7210002,15
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	21496233,39

S.25.01.01

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

S.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	310108659,412	871771680,983	0,000
Counterparty default risk	R0020	97019156,407	97019156,407	0,000
Life underwriting risk	R0030	84446669,106	141658249,214	0,000
Health underwriting risk	R0040	124707938,350	149711028,643	0,000
Non-life underwriting risk	R0050	0,000	0,000	0,000
Diversification	R0060	-179077023,398	-257209392,070	
Intangible asset risk	R0070	0,000	0,000	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	437205399,877	1002950723,178	

S.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	0,000
Operational risk	R0130	28587928,525
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-565745323,300
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-15873199,705
	R0160	0,000
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	449920128,697
Capital add-on already set	R0210	0,000
Solvency capital requirement	R0220	449920128,697
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0,000
	R0430	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios		
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0,000
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	835157955,401

S.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	1 - Yes

S.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	0,000	
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630	15873200,000	

S.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-15873199,705
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	-15873199,705
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

S.25.01.01

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula - Using Article 112

S.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010			
Counterparty default risk	R0020			
Life underwriting risk	R0030			
Health underwriting risk	R0040			
Non-life underwriting risk	R0050			
Diversification	R0060			
Intangible asset risk	R0070			
Basic Solvency Capital Requirement	R0100			

S.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	

S.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	

S.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600		
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630		

S.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

S.28.02.01

Minimum capital Requirement - Both life and non-life insurance activity

S.28.02.01.01

MCR components

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR _(NL, NL) Result	MCR _(NL, L) Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	44124621,56	0,00

S.28.02.01.02

Background information

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	17687829,09	58987881,04	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	250620916,53	90464977,88	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00

S.28.02.01.03

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		MCR _(L, NL) Result	MCR _(L, L) Result
		C0070	C0080
		Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200

S.28.02.01.04

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
		Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00		770008730,85	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00		0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	242177010,17		81732065,59	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00		32493594827,90

S.28.02.01.05

Overall MCR calculation

		C0130
Linear MCR	R0300	159730041,33
SCR	R0310	449920128,70
MCR cap	R0320	202464057,91
MCR floor	R0330	112480032,17
Combined MCR	R0340	159730041,33
Absolute floor of the MCR	R0350	6200000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	159730041,33

S.28.02.01.06

Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	49210338,78	110519702,56
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	138613386,50	311306742,20
Notional MCR cap	R0520	62376023,92	140088033,99
Notional MCR floor	R0530	34653346,62	77826685,55
Notional Combined MCR	R0540	49210338,78	110519702,56
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2500000,00	3700000,00
Notional MCR	R0560	49210338,78	110519702,56

GROUPE AGRICA
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01
www.groupagric.com